



institut national  
de jeunes sourds  
de Paris



Rapport d'activité 2015 / 2016





# Mot du directeur

Le rapport d'activité 2015/16 témoigne de la mobilisation de tous les professionnels au service de l'insertion socio professionnelle des jeunes sourds.

La richesse des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement 2016/2020 s'est traduite par l'adoption d'une feuille de route ambitieuse partagée tant en interne qu'en externe avec nos principaux partenaires.

Ce projet d'établissement guide notre action pour toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, en termes d'accompagnement, d'accessibilité, de qualité de l'enseignement, d'innovation et d'humanité.

Par la richesse du travail pluridisciplinaire, par sa capacité à inventer des réponses, par son ouverture au monde économique et professionnel, l'INJS de Paris participe à la nécessaire adaptation de l'enseignement pour relever les défis de la société inclusive.

**Elodie HEMERY**  
Directeur



Rapport d'activité 2015 / 2016

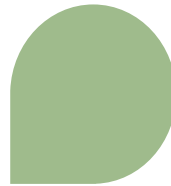
# Sommaire





## L'INJS de Paris, l'excellence au service de l'accompagnement des jeunes sourds

- 06/ La surdit 
- 08/ Le projet d' tablissement 2016-2020
- 10/ Les jeunes sourds accueillis   l'INJS de Paris
- 22/ L'activit  par secteur



## L'INJS de Paris, des femmes et des hommes au service de l'accompagnement des jeunes sourds

- 44/ Les ressources humaines
- 54/ Les instances



## L'INJS de Paris, un institut de r f rence m me au-del  de nos fronti res

- 60/ Le travail pluridisciplinaire
- 63/ Partenariats, Recherche, Pratiques innovantes



2015/2016  
en images  
72 / Glossaire







**L'INJS de Paris,**

**l'excellence au service de l'accompagnement  
des jeunes sourds**

The page features several decorative orange shapes. A large, thin orange circle is positioned on the left side, partially overlapping the title. To its right, there are two solid orange shapes: a smaller circle and a larger, rounded shape that resembles a semi-circle or a drop shape. The title 'La surdit ' is written in a large, bold, orange sans-serif font, centered within the large thin circle.

# La surdit 

La surdit  est due   la diminution de la capacit  auditive.

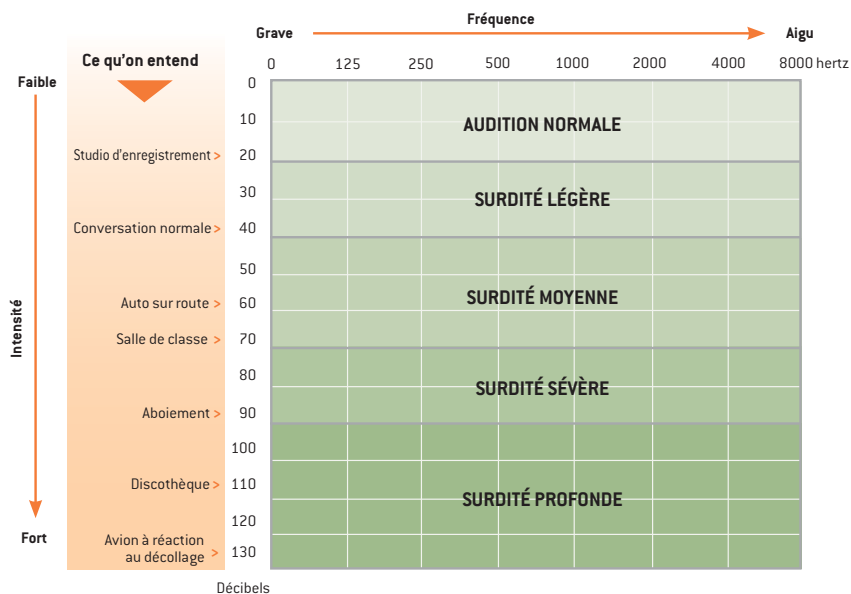
La surdit  recouvre une r alit  diff rente pour chaque personne, et ses cons quences varient en fonction du degr  de surdit , de l' ge auquel celle-ci appar it, des possibilit s d'appareillage, du type d' ducation re ue, du mode de communication privil gi .

En effet, la surdit  se traduit par une diminution partielle ou totale de la capacit    entendre des sons (dans ce cas on parle de cophose), mais aussi par une modification de la perception des sons.

**La d ficiance auditive** appr ci e en perte bilat rale de d cibels (dB), est consid r e comme :

- **L g re** : la perte est comprise entre 20 et 40 dB
- **Moyenne** : la perte est comprise entre 40 et 70 dB
- **S v re** : la perte est comprise entre 70 et 90 dB
- **Profonde** : la perte est sup rieure   90 dB.





La grande majorit  des jeunes scolaris s   l'INJS sont atteints de **surdit  de perception**. Cette surdit  neurosensorielle est un probl me de l'oreille interne, ou parfois du nerf auditif. Elle est en g n ral permanente.

La r habilitation auditive de la surdit  peut se faire gr ce   des **aides auditives** : proth ses auditives, implants cochl aires.

La communication linguistique des personnes sourdes peut se faire en langue fran aise orale (audition, lecture labiale, LPC) et/ou en langue des signes fran aise.

### La lecture labiale

La lecture labiale est une technique utilis e par la personne sourde pour reconna tre les mots de mani re visuelle, en fonction de la forme prise par les l vres. Elle est un compl ment important de l'audition.

### La Langue fran aise Parl e Compl t e (LfPC)

Le code LPC permet de coder avec la main tous les sons de la langue fran aise et aide   discriminer les signes labiaux. Il facilite la lecture labiale pour un meilleur confort visuel.

C'est un codage compos  de 8 configurations des doigts pour les consonnes et 5 positions autour du visage pour les voyelles permettant de coder les syllabes manuellement.

Le code LPC permet de percevoir visuellement toute la cha ne du fran ais parl  et de mieux s'approprier la langue fran aise, notamment quand elle est pratiqu e pr cocement. Le code LPC est adapt  aux syst mes phon tiques de plusieurs pays.

On peut ainsi parler de Langue fran aise Parl e Compl t e (LfPC).

### La Langue des Signes Fran aise (LSF)

La langue des signes est une langue visuelle qui comporte sa propre syntaxe et une grammaire sp cifique. C'est une langue   part enti re au m me titre que les langues parl es telles que le fran ais ou l'anglais.

Elle peut  tre utile aux travailleurs dans l'industrie bruyante, aux plongeurs sous-marins et dans tout autre contexte o  la communication verbale n'est pas possible. La langue des signes n'est pas universelle, chaque pays a sa propre langue des signes. (BSL pour *British Sign Language*, ASL pour *American Sign Language*).

Three decorative orange shapes are positioned to the right of the title. From top to bottom: a small circle, a larger semi-circle, and a large circle. The large circle is partially overlapped by the circular image below it.

# Le projet d'établissement 2016-2020



Le projet d'établissement, approuvé par le Conseil d'administration en mars 2016, s'articule autour de 10 orientations qui se déclinent de manière opérationnelle.



## 10 orientations stratégiques

- Évolution de l'offre et de l'accompagnement scolaire et de formation au service de l'insertion socio-professionnelle des jeunes
- Animation et articulation des démarches du projet personnalisé
- Recherche, valorisation et partage des pratiques innovantes
- Redéfinition, appropriation et déploiement du projet linguistique institutionnel
- S'organiser dans la durée face aux situations les plus complexes
- Admission et accueil des nouveaux élèves
- Accompagnement précoce et en maternelle
- Soutien à l'expression et à la participation collective des jeunes et des familles
- Amélioration de l'organisation interne
- Valorisation du patrimoine de la communauté sourde par l'INJS

## Principales orientations opérationnelles

- Analyser et soutenir le devenir des jeunes sourds post-INJS
- Valoriser davantage les filières proposées à l'INJS
- Faire du PIA le projet personnalisé global
- Renforcer les relations partenariales et le travail en réseau
- Relancer et poursuivre les actions de mise en œuvre du PLI
- Adapter l'accompagnement auprès des jeunes aux situations les plus complexes
- Soutenir davantage les professionnels dans l'exercice de leurs missions

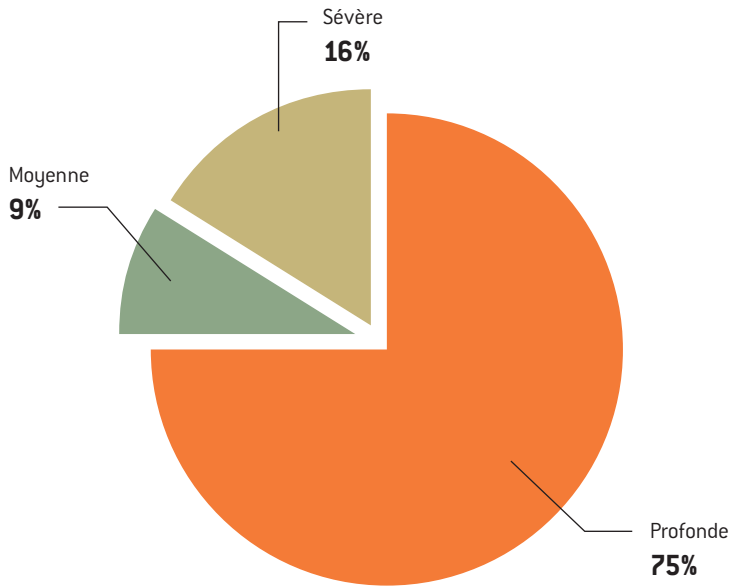


# Les jeunes sourds accueillis à l'INJS de Paris

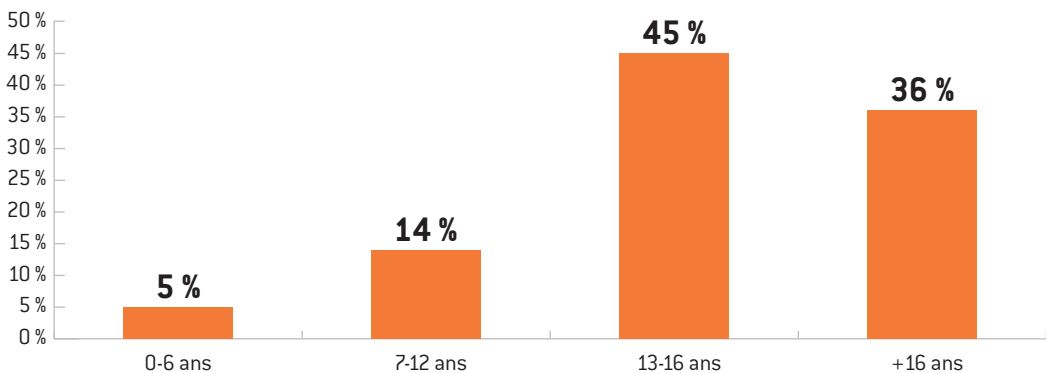


# Enfants et jeunes sourds de 3 à 20 ans à l'INJS de Paris

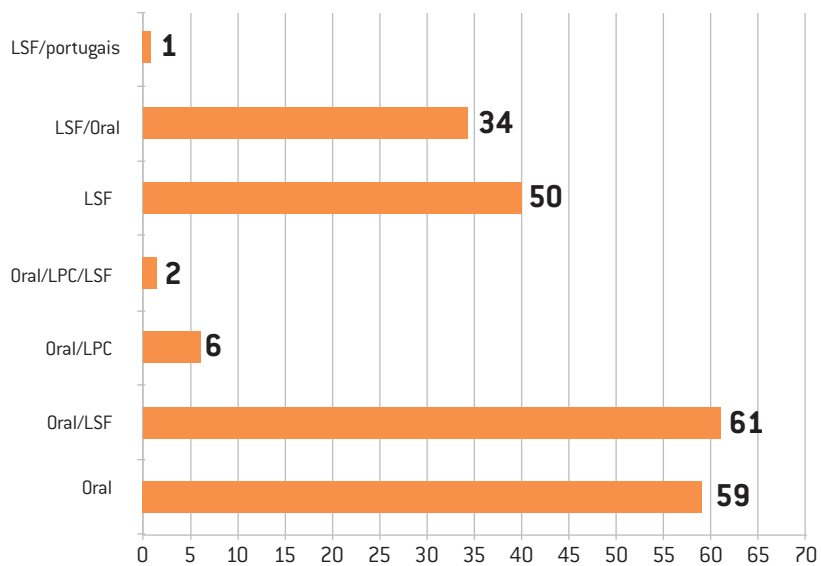
Degré de surdité (effectifs 2016-2017)



Tranche d'âge (effectifs 2016-2017)



### Mode de communication (effectifs 2016-2017)



# Effectif des élèves

Répartition par niveau (effectifs 2015-2016)

ÉTABLISSEMENTS	FILIÈRES	NOMBRE D'ÉLÈVES	DEMI-PENSIONNAIRE	INTERNE
<b>MATERNELLE</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>ÉLÉMENTAIRE</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>
<b>COLLÈGE</b>		<b>80</b>	<b>48</b>	<b>32</b>
dont INJS		52	25	27
	Bilingue	29	13	16
	Section d'Enseignement Spécialisé (SES)	23	12	11
<b>LYCÉE</b>		<b>109</b>	<b>66</b>	<b>43</b>
dont Lycée Professionnel INJS		79	43	36
	Industries Graphiques	17	9	8
	Horticulture	5	3	2
	Couture	10	8	2
	Prothésiste Dentaire	8	4	4
	Installateur Sanitaire	9	3	6
	Métallier - Serrurier	15	9	6
	Coiffure	9	3	6
	Menuiserie Ameublement	6	4	2
<b>POST BAC</b>			<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>209</b>		<b>134</b>	<b>75</b>
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>14</b>		<b>14</b>	<b>0</b>

## Évolution des effectifs

Année scolaire	2010/2011		2011/2012		2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016	
<b>INJS intra-muros</b>	136	57 %	141	58 %	148	64 %	155	62 %	133	61 %	131	63 %
<b>Etablissement ordinaire</b>	103	43 %	103	42 %	84	36 %	96	38 %	84	39 %	78	37 %
<i>Dont classe annexée</i>	53		50		43		59		38		50	
<i>Dont scolarisation individuelle</i>	50		53		41		37		29		28	
<b>TOTAL</b>	<b>239</b>		<b>244</b>		<b>232</b>		<b>251</b>		<b>217</b>		<b>209</b>	

## Résultats aux examens en juin 2016

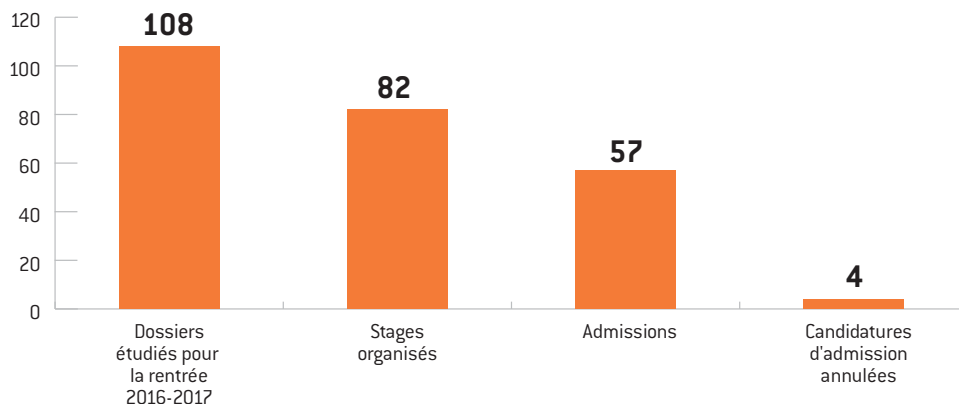
	Inscrits	Admis	Refusés	Taux de réussite
<b>COLLÈGE</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>93 %</b>
INJS	20	18	2	90 %
Autres collèges	7	7	0	100 %
<b>LYCÉE</b>	<b>76</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>92 %</b>
INJS	58	56	2	97 %
Autres lycées	18	14	4	78 %
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>95</b>	<b>8</b>	<b>92 %</b>





# Admissions à la rentrée 2016-2017

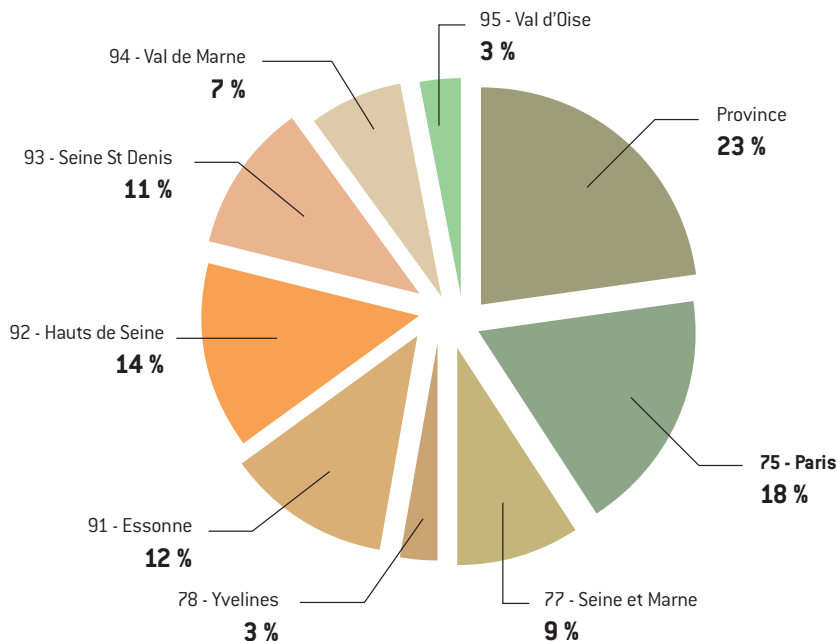
Rentrée septembre 2016



## Origine géographique des admissions 2016-2017

L'origine géographique des élèves évolue légèrement : Paris diminue de 21 % à 18 %, les élèves provenant de la région Ile de France représentent désormais 76 %

contre 73 % l'an passé avec un recrutement important dans les départements limitrophes de Paris. La province passe de 27 % à 23 %.

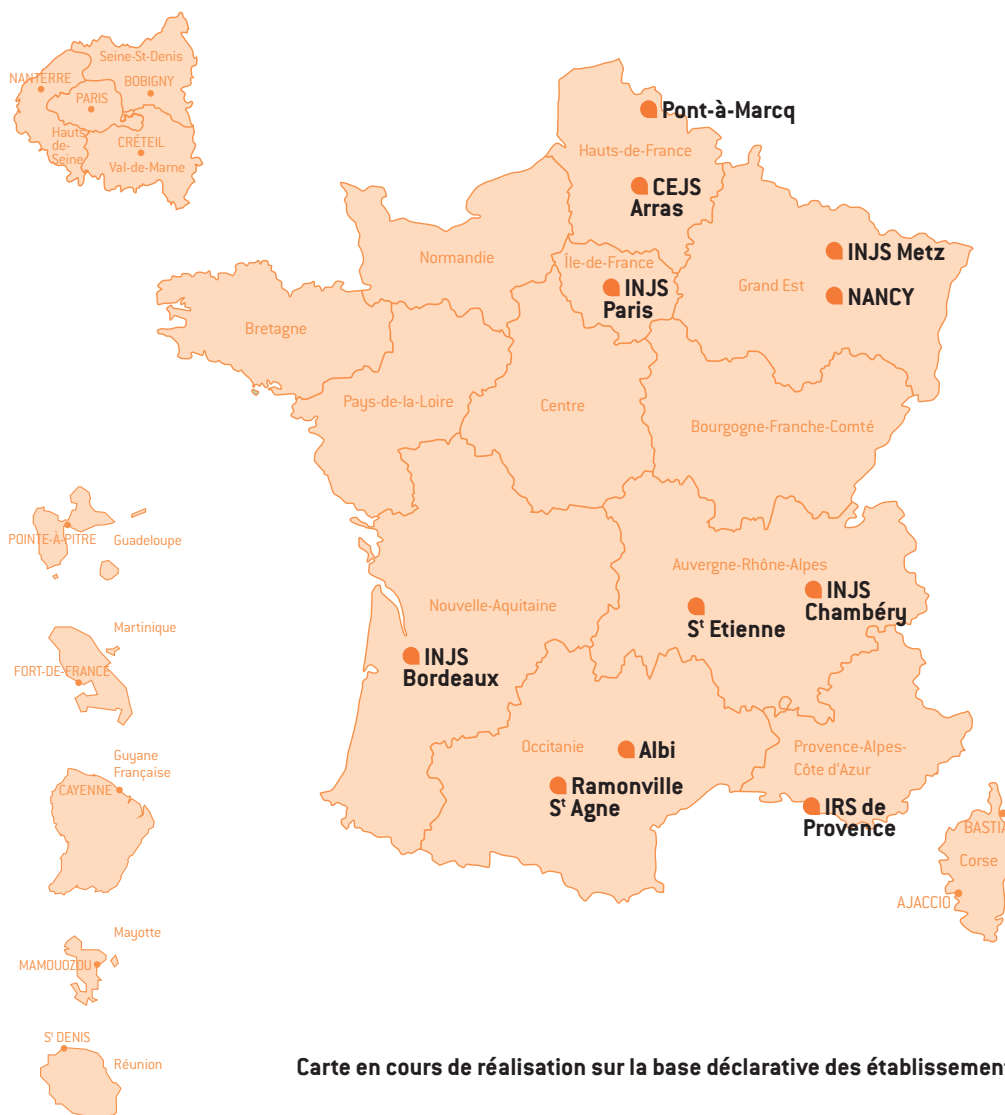


Les admissions sont relativement stables, avec un nombre plus important de demandes pour le parcours bilingue (LSF/Français écrit) au collège intra-muros nécessitant l'ouverture d'une 2<sup>e</sup> classe, et inversement proportionnelle, une baisse des demandes pour l'entrée en 6<sup>e</sup> au collège Rodin.

Les filières proposées au lycée professionnel répondent aux attentes des jeunes sourds

notamment au niveau de l'environnement et du cadre, même si certaines filières, très attractives jusqu'alors (production graphique) perdent des effectifs.

Les travaux menés dans le cadre du Comité consultatif national pour l'enseignement des jeunes sourds (CCNEJS) peuvent éclairer ces tendances avec une offre qui mériterait une meilleure articulation sur le territoire national.



Carte en cours de réalisation sur la base déclarative des établissements

# Le CPSAS



## Missions du CPSAS

Le Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS) est un service de l'INJS et constitue **une activité annexe, confiée à l'INJS de Paris, par arrêté ministériel du 9 juillet 1981**. C'était alors le premier service dédié à l'accompagnement des adultes sourds créé en France.

Ses missions sont complémentaires à l'enseignement et à l'accompagnement proposés par l'Institut, en ce qu'elles visent l'insertion et la communication des adultes sourds dans leur contexte socioprofessionnel et pour leur épanouissement personnel.

Participer à la formation professionnelle des adultes sourds

Mener des actions de nature à développer notamment leur culture, leurs moyens d'expression, leur adaptation à la vie sociale et leur rôle social

Leur faciliter l'apprentissage et la pratique de nouveaux moyens de communication

Leur fournir les informations spécifiques qui leur sont nécessaires, notamment dans les domaines professionnel, familial et social

Participer à la sensibilisation aux problèmes liés à la surdit 



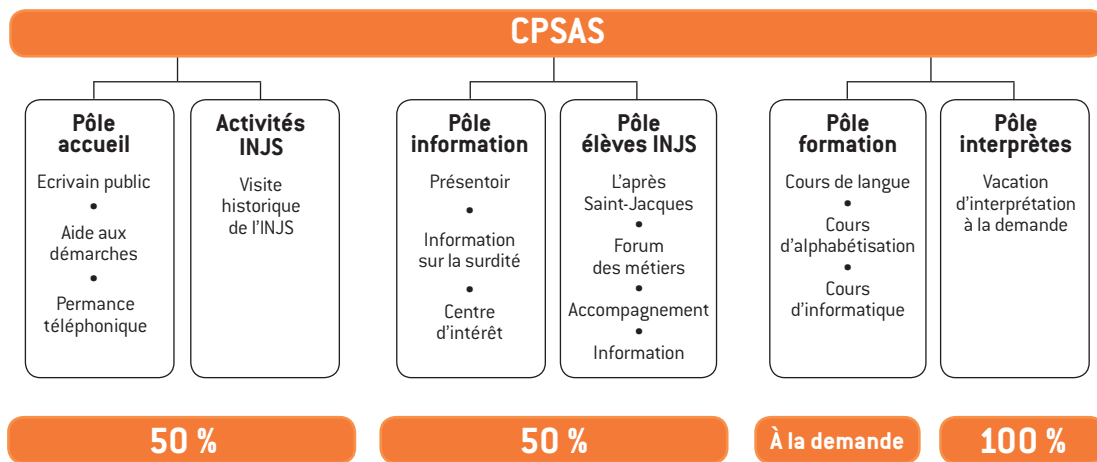
Le CPSAS repose sur une équipe d'une **quinzaine de professionnels**, sourds et entendants: responsable du service, écrivain public, interprètes, formateurs sourds, gestionnaires de planning, secrétaires.

Subventionné par l'Etat<sup>1</sup>, le CPSAS réalise des prestations d'interprétariat pour des missions d'intérêt général et de formation.

L'activité du CPSAS est répartie en **3 pôles** :

Accueil et informations	Interprètes	Formations
<ul style="list-style-type: none"><li>• Service d'écrivain public, unique en Ile-de-France.</li><li>• Relations avec les entreprises, les services sociaux et organismes publics (Pôle emploi, ...).</li><li>• Information sur le monde de la surdité, en lien avec le travail, le logement, la vie en société, etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise à disposition d'interprètes pour toute demande de traduction:<ul style="list-style-type: none"><li>– formation professionnelle et/ou universitaire,</li><li>– conférences, réunions, entretiens, etc.</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formations élémentaires :<ul style="list-style-type: none"><li>– bureautique, français et anglais de base.</li></ul></li><li>• Cours dispensés en LSF, complétés de façon indirecte par un apprentissage du savoir-être, notamment face à leurs pairs (approche singulière du CPSAS).</li></ul>

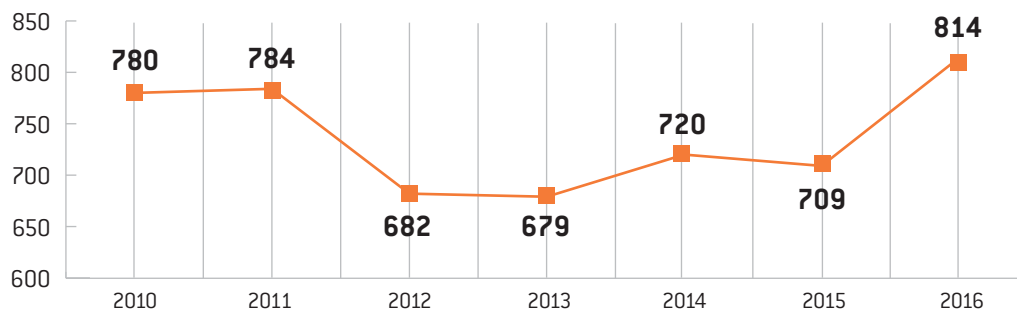
Le CPSAS, en lien avec le service de suite, accompagne des anciens élèves dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle, et intervient ponctuellement pendant la scolarité pour développer l'autonomie des jeunes sourds.



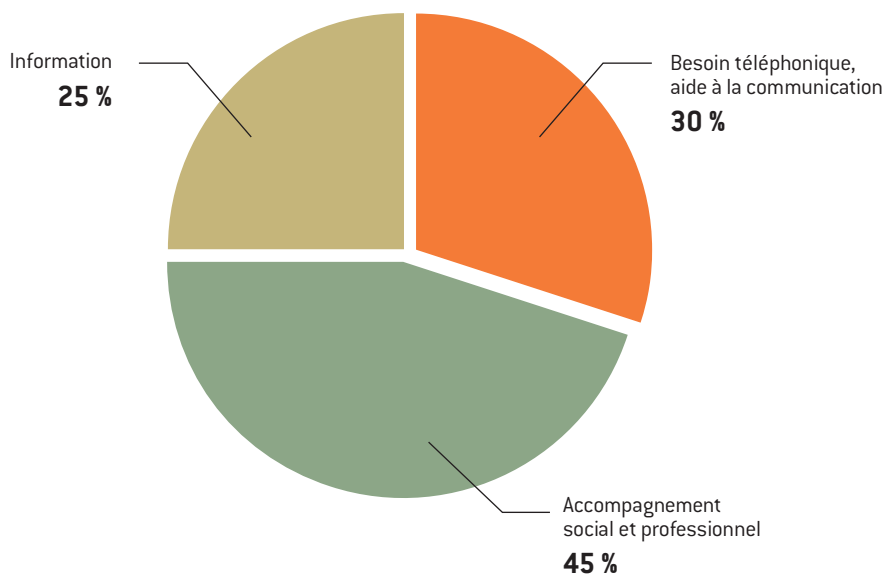
<sup>1</sup> Subvention de 15 000 € en 2015, en diminution de moitié depuis 2007.

## Quelques chiffres

### Nombre de passages au CPSAS



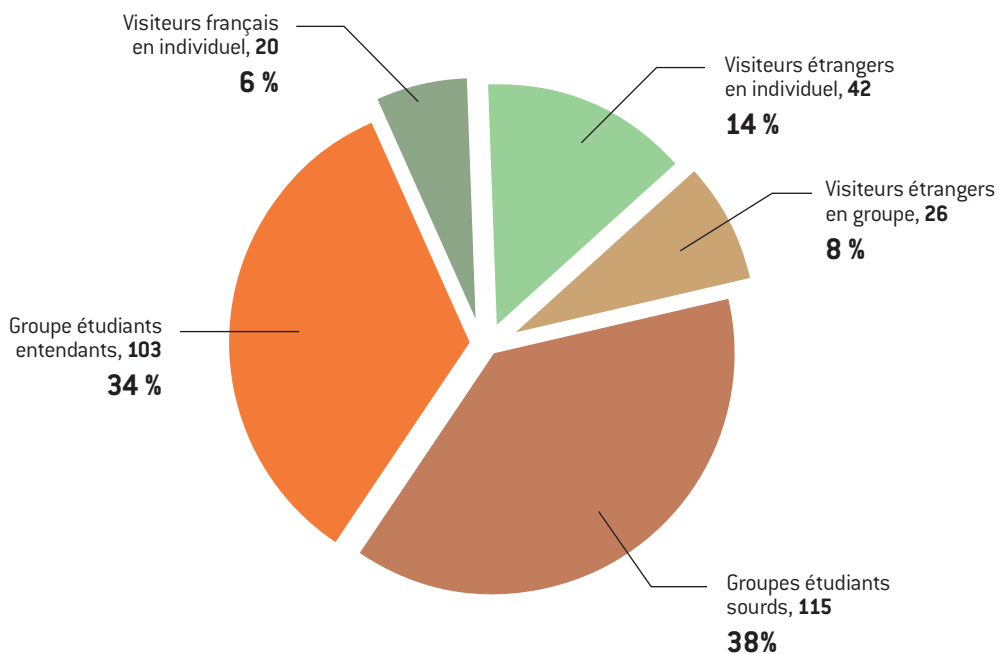
### Motifs des visites en 2016





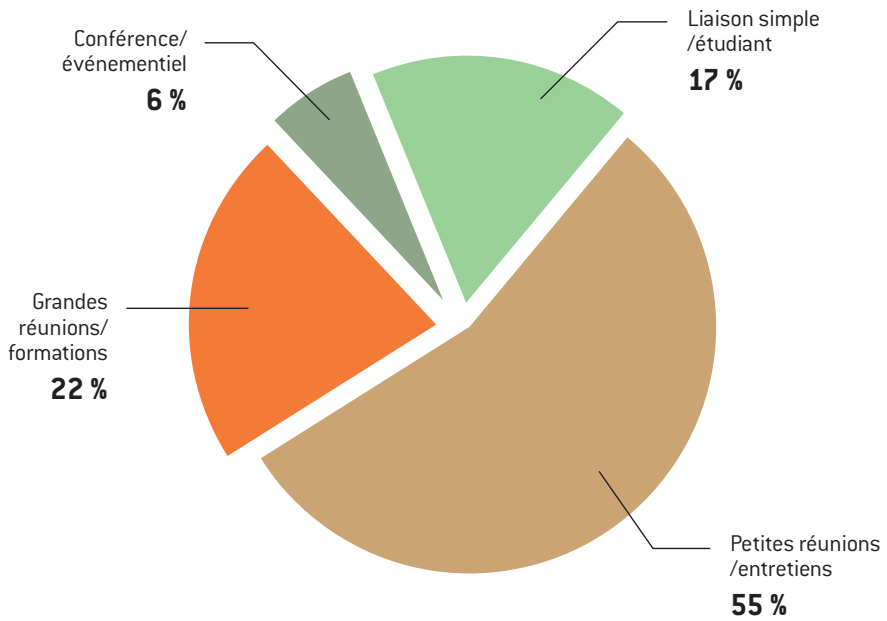
### Visites guidées en 2016

Confortant la dimension historique et le rayonnement international de l'INJS, les visites guidées assurées en binôme avec la bibliothèque patrimoniale sont très demandées.





### Répartition des activités en 2016



Three decorative orange shapes are positioned to the right of the title. From top to bottom: a semi-circle, a larger semi-circle, and a circular inset containing a black and white photograph of hands.

# L'activité par secteur





## L'accompagnement pédagogique

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé clairement le droit de tout enfant en situation de handicap à une formation scolaire, professionnelle ou supérieure correspondant à ses besoins et à ses aspirations. L'accompagnement pédagogique se décline sous plusieurs modalités de scolarisation de la maternelle jusqu'au Baccalauréat général, technologique ou professionnel, sous la responsabilité de 2 directeurs des enseignements.

### Missions

**Proposer un enseignement de qualité, personnalisé, en cohérence avec les programmes de l'éducation nationale, tout au long du parcours de l'élève, quelles que soient sa situation et ses fragilités.**

- **Les missions des professeurs s'articulent autour :**
  - de l'enseignement effectif auprès des jeunes et en suivi pluridisciplinaire
  - de soutien individuel ou collectif
  - de l'aide à la prise de notes et la restitution en LSF ou LfPC des propos de l'enseignant EN
  - des temps de SAP et de SPP (séance d'apprentissage et de perfectionnement de la parole) par les PEG CAPEJS

Les enseignements généraux et techniques sont dispensés en groupe classe ou en atelier.

- **Les missions des codeurs se déclinent en :**
  - cours et tests de codage/décodage auprès des élèves,
  - formation continue auprès des enseignants.

Les codeurs LPC et les interfaces LSF sont répartis sur les établissements parisiens pour assurer les accompagnements en classes ordinaires et faire le lien entre l'INJS et ces établissements.

Certains professeurs et codeuses assurent des missions complémentaires de coordination sur les différentes unités d'enseignement, sur les TICE et sur les travaux transdisciplinaires. Scolarisation en milieu spécialisé :

- Collège bilingue (préparation du DNB série générale ou professionnelle en 4 ans) et Collège SES (préparation du CFG en 4 ans).
- Formations professionnelles sur 9 filières: 11 parcours de formation proposés avec préparation à 4 bacs professionnels, 6 CAP et 1 CAP agricole en alternance.

### Scolarisation en milieu ordinaire :

- **Inclusion individuelle :** en maternelle et en élémentaire sur les deux écoles voisines de la rue Saint-Jacques, au collège à la cité scolaire Rodin et sur 12 lycées technologiques et professionnels ou généraux de Paris.
- **Inclusion collective :** classes externalisées en élémentaire sur l'école Buffon, au collège et au lycée général sur la cité scolaire Rodin. Depuis quelques années, le « modèle Buffon » avec des temps progressifs en inclusion dans la classe d'alignement s'est organisé sur Rodin permettant de décroïsonner l'unité d'enseignement pour mieux s'inscrire sur le fonctionnement général de cet établissement d'accueil.

### Nouvelles orientations pédagogiques en 2015-2016

- Dossier d'habilitation du Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAPA) pour la formation en alternance qui a permis de repenser les contenus et la forme des évaluations. Complexification de l'organisation des services, cours en binômes, travail pluridisciplinaire accru avec des temps de concertation supplémentaires, mise en place de projets transdisciplinaires, et évaluation par compétence et non plus par discipline.

- Poursuite des mini-stages de découvertes professionnelles dans les ateliers du lycée professionnel dans le cadre de l'orientation des élèves de 3<sup>e</sup>.
  - Bilan et poursuite de l'ACCompagnement PErsonnalisé (ACCPE) au lycée qui permet un enseignement différencié privilégiant autant les niveaux que les projets linguistiques.
  - Poursuite de l'équipement et de l'aménagement des salles de cours en TNI (Tableau Numérique Interactif) permettant d'offrir, aux enseignants et aux élèves, une grande variété de supports pédagogiques et de meilleures conditions d'apprentissage.
  - Mise en œuvre progressive de la réforme du collège
  - Les ACCPE ainsi que les EPI ne représentent pas une nouvelle orientation dans les pratiques des enseignants des INJS: la pédagogie à projets transdisciplinaires est déjà en œuvre depuis de nombreuses années, le suivi personnalisé fait partie des missions des enseignants spécialisés qui travaillent avec l'équipe pluridisciplinaire, dans l'élaboration et la mise en œuvre du PIA.
  - Expérimentation des séances de parole en groupe par quelques enseignants et notamment dans le cadre du tutorat des élèves-professeurs.
  - Poursuite des enseignements décloisonnés au lycée entre les PET et les PEG pour donner davantage de sens aux apprentissages. Pour exemple, les expérimentations en Sciences Physiques organisées en atelier Métallerie qui engageaient les lycéens de cette section à mieux comprendre la fusion de l'acier par l'analyse des relevés de températures et des observations du matériau en fusion.
  - L'accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation et dans les procédures d'affectation continue de progresser en mettant en lien étroit et en cohérence les démarches administratives avec les accompagnements personnalisés impliquant la conseillère d'orientation de l'INJS, le professeur principal et l'éducateur référent.
- Poursuite de projets auprès des collégiens et lycéens :
    - Projet Eco-Ecole qui développe de nouveaux comportements écoresponsables auprès des jeunes et des professionnels.
    - Gala pour valoriser les filières professionnelles.
    - Séjours, sorties et visites à vocation pédagogique: séjours sportifs, challenge nature, échanges culturels dans le cadre du jumelage avec l'ASD d'Hartford et l'université de Tsukuba...

## Faits marquants

- Le D.U.I (Dossier Unique Informatisé) est entré dans sa phase de déploiement en juin 2015.
- Partenariat conclu avec l'école élémentaire Saint-Jacques pour le suivi en inclusion individuelle, en lien avec la maternelle attenante où l'INJS suit des enfants sourds en inclusion.
- Le partenariat avec le Rectorat de Paris a permis de fluidifier les demandes d'affectation en milieu ordinaire (inclusion collective ou individuelle) pour les nouvelles admissions comme pour les élèves en orientation post-3<sup>e</sup>, post-2<sup>de</sup> et post-CAP.
- Une convention de partenariat a été signée avec le CMN (centre des monuments nationaux) pour favoriser et faciliter le sentiment d'appropriation des élèves pour le patrimoine en lien avec les enseignements dispensés.
- Suite aux attentats du 13 novembre 2015, l'équipe enseignante s'est fortement mobilisée pour accompagner les élèves dans une démarche d'analyse et de compréhension du sujet traité par les médias, peu accessibles en LSF.



## L'accompagnement éducatif

### Missions

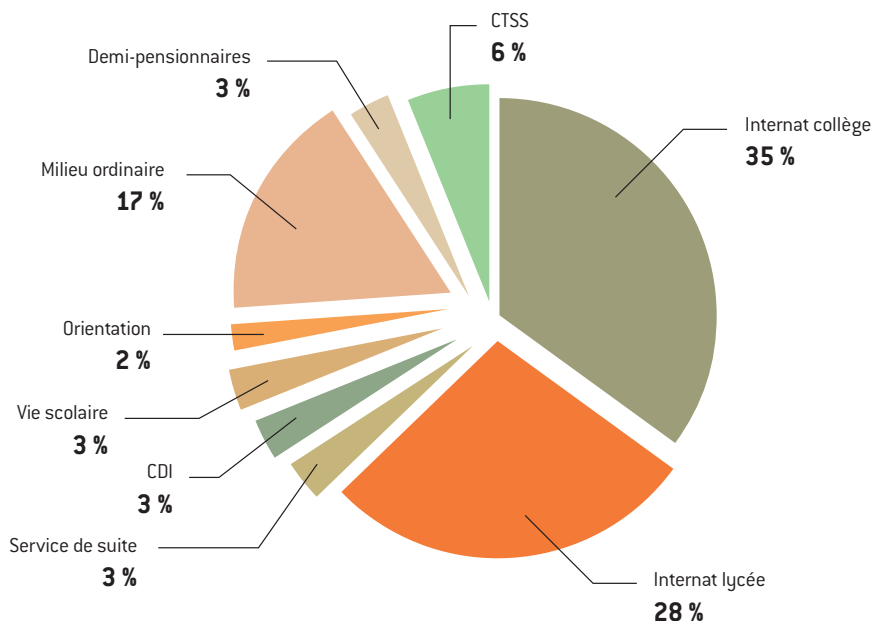
• Veiller au bien-être du jeune, dans toutes les dimensions de sa vie quotidienne, tout en l'orientant vers les professionnels/dispositifs dédiés et en coordonnant les interventions.



• Assurer la coordination de la démarche de projet personnalisé, au regard des attentes et besoins du jeune et de sa famille, de sa situation et de ses difficultés : référence éducative.

### Activités de l'équipe éducative

L'équipe d'éducateurs est placée sous la responsabilité de 2 chefs de service.



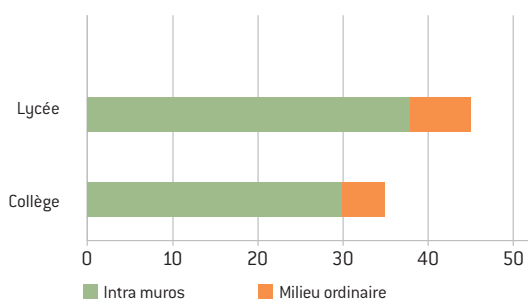
## Accueil dans les internats (2015-2016)

Dans 7 lieux de vie distincts, tous les actes de la vie quotidienne deviennent des outils éducatifs.

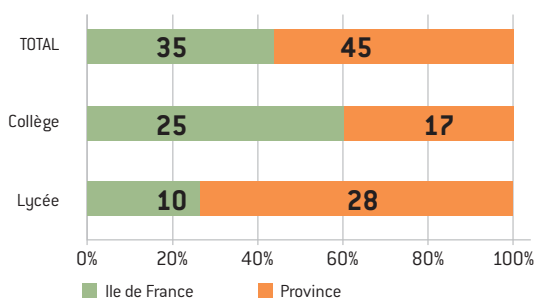
**Le vivre ensemble, l'écoute, le respect, les activités culturelles et de loisirs :** tout est prétexte à favoriser l'épanouissement et l'acquisition de l'autonomie. Le travail éducatif vise à compenser le handicap et mettre en place les outils d'adaptation permettant une insertion réussie.

Il s'agit d'aider les jeunes à acquérir une identité, à se projeter dans l'avenir, et à s'investir dans la réussite de leurs projets, en lien avec leurs familles et avec les autres professionnels de l'INJS.

**Mode de scolarisation des internes**

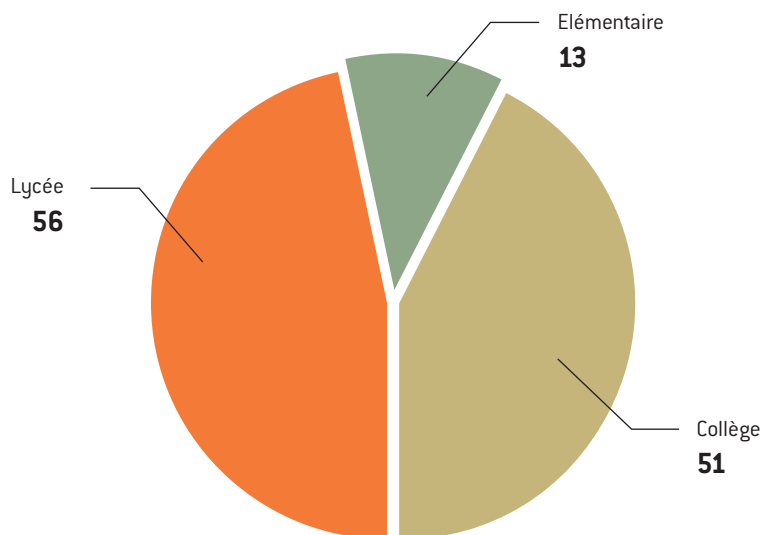


**Origine géographique des internes**





### Nombre de jeunes accueillis à l'internat pour un stage d'admission



## En milieu ordinaire

Lorsque la scolarité se déroule en milieu ordinaire, les jeunes sont parfois confrontés à des difficultés de communication et d'isolement.

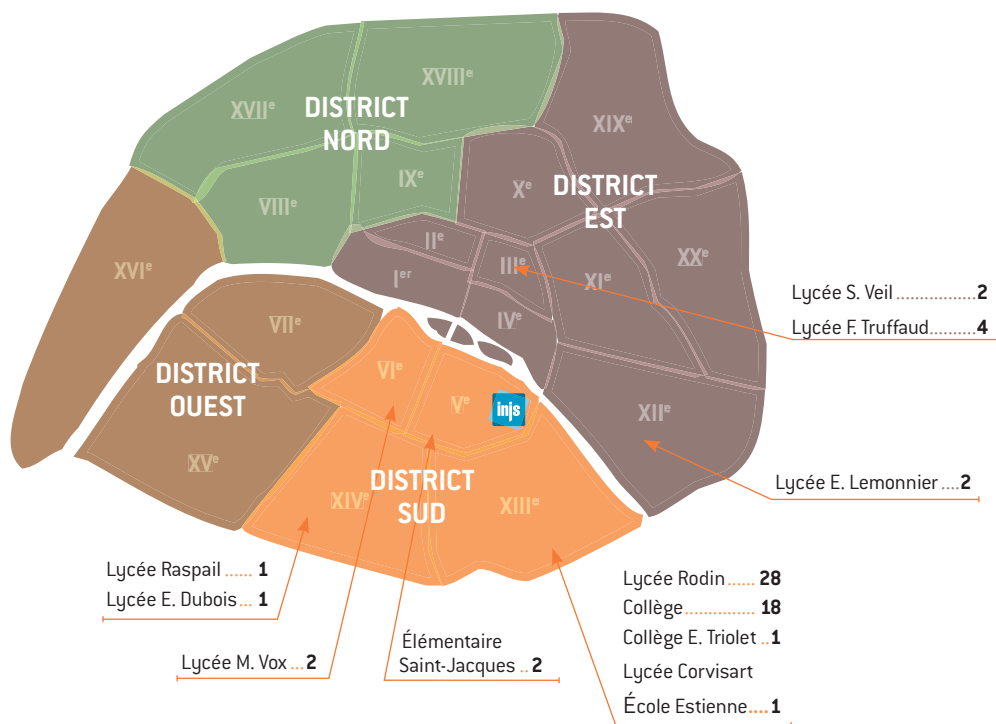
Le service éducatif, en lien avec le reste de l'équipe pluridisciplinaire, s'attache à prévenir ces situations et résoudre les difficultés.

Dans le cycle élémentaire, l'éducateur intervient en binôme avec l'enseignant spécialisé et collabore étroitement avec les professeurs de l'Education Nationale.



### Répartition des jeunes en milieu ordinaire

83 jeunes : 37 internes au collège, 46 internes au lycée



## Le Coordinateur de la vie scolaire

L'éducatrice responsable de cette mission, assure une fonction de conseiller d'éducation : elle supervise les missions des surveillants de jour en collaboration avec les chefs de service.

Elle rencontre les jeunes et les enseignants en cas de situations conflictuelles, d'absentéisme récurrent, et encadre les travaux d'intérêt général réalisés par les jeunes.

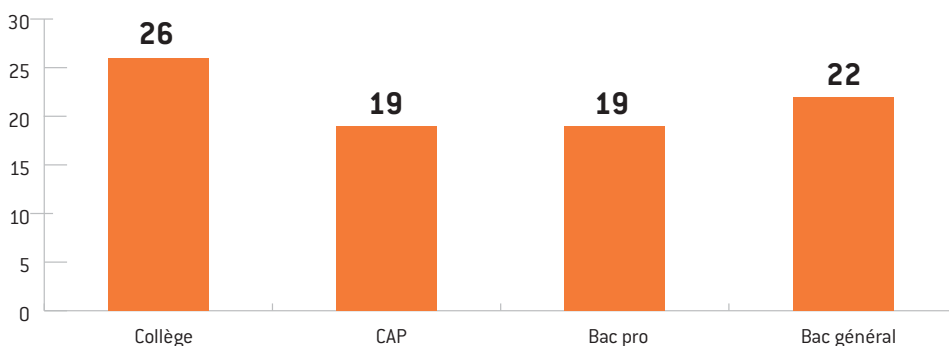
## L'orientation

Une éducatrice assure les missions de conseil en orientation. Elle organise des rencontres collectives pour les classes à orientation et reçoit des jeunes individuellement.

Depuis quelques années, les jeunes ont tendance à retarder leur entrée dans la vie active en cherchant à continuer leurs études ou refaire des formations.



Répartition des entretiens individuels d'orientation par filière



## Le Service de suite

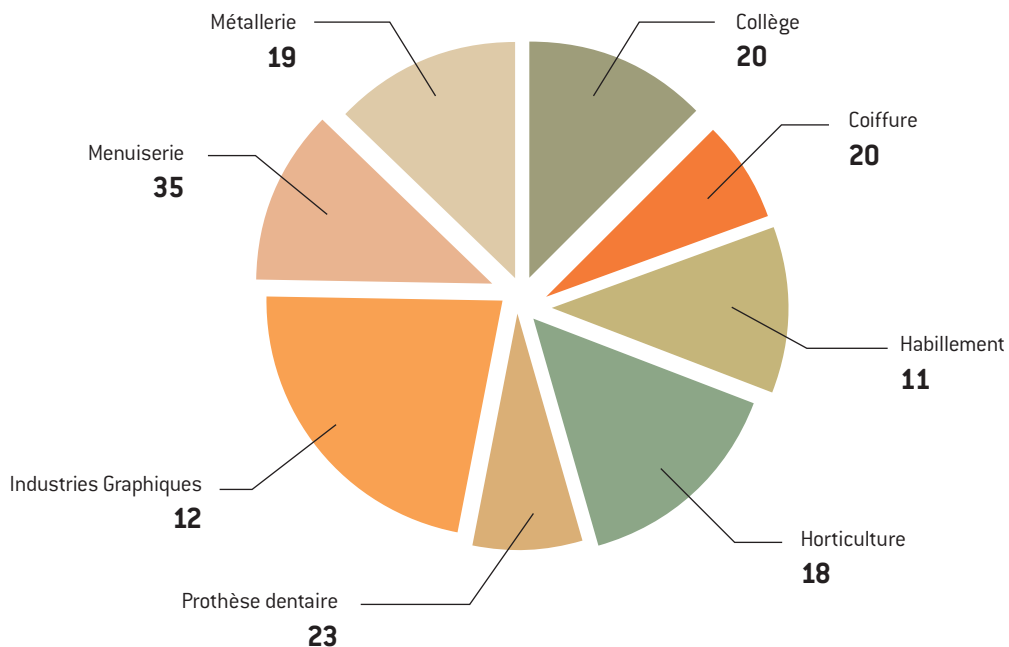
Une éducatrice assure l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle lors de la dernière année et durant les 3 années qui suivent la sortie de l'INJS. L'éducatrice est l'interlocutrice privilégiée des entreprises accueillant les jeunes en stage et en PFMP (période de formation en milieu professionnel). En collaboration avec les professeurs d'enseignement technique, elle organise le suivi et la mise en place de stages.

L'éducatrice assure le lien avec les organismes de formation, les organismes chargés de l'accès à l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, ...) et de l'insertion des travailleurs handicapés dans le cadre du suivi des élèves sortis.



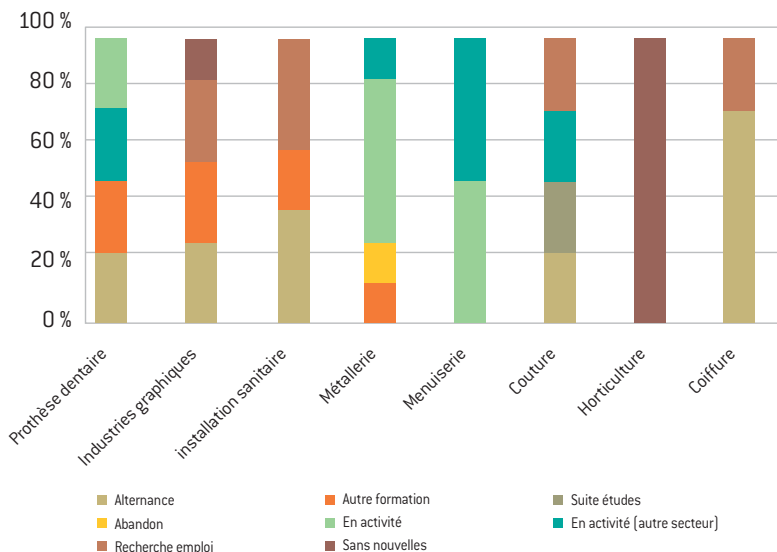
### Répartition des stages par formation professionnelle

158 stages en 2015/2016





## Situation des jeunes sortis en juin 2016



## Le CDI

Le CDI placé sous la responsabilité d'une éducatrice, assure un accueil quotidien pour tous les jeunes inscrits à l'INJS.

Le taux moyen de fréquentation est de 40 visites par jour, prioritairement des collégiens.

En collaboration avec les enseignants, des activités pédagogiques, des animations thématiques, des informations culturelles sont mises en place ainsi qu'une aide aux devoirs en soirée.

Le CDI est également un lieu d'accueil pour les jeunes en grande difficulté lors des pauses et récréations.

## Le FSE

Le Foyer Socio-éducatif est une association loi 1901, animé et géré par des éducateurs spécialisés, qui propose des aides financières ponctuelles aux jeunes et à leurs familles, facilite le financement des séjours, projets pédagogiques et éducatifs. Son budget est alimenté par une subvention de l'INJS ainsi que les cotisations de ses membres.

## Faits marquants

- Les éducateurs ont encadré 13 projets au bénéfice de 157 jeunes et ont organisé des week-ends d'intégration.
- L'organisation de la fête de l'abbé de l'Épée, avec l'association Art Sign, est portée par l'équipe éducative.
- Pour favoriser l'accès des jeunes à l'information et la prévention, des actions spécifiques autour des conduites addictives, des réseaux sociaux, de la sexualité ont été conduites.
- Le projet « Après Saint-Jacques » reconduit chaque année propose un programme de préparation citoyenne à la sortie de l'INJS: démarches administratives, recherche d'emploi, de logement, forum des métiers

## Perspectives

- Après validation du projet en CVS (Conseil de la vie sociale), les missions des services généraux vont évoluer afin de permettre aux jeunes plus d'autonomie via l'entretien des lieux de vie.
- Pour la vie scolaire, les deux services collège et lycée vont être fusionnés afin d'optimiser le suivi des élèves dans la journée.

## L'accompagnement par les services de soins

### Le Service Médico-Psychologique SMP/GRAL

#### Historique

Le SMP a été créé en 1984 par le D<sup>r</sup> Laborit. Travaillant dans une perspective psychanalytique, il propose aux élèves des recours thérapeutiques en français oral, en LSF ou en français signé, des séances de soutien à l'acquisition de la LSF ainsi qu'une offre de soin en psychomotricité.

Dans le cadre d'une convention entre l'INJS et le centre hospitalier Sainte-Anne (CHSA), il est dirigé par le D<sup>r</sup> Pellion, psychiatre des hôpitaux et directeur de recherches au Centre de Recherches Psychanalyses, Médecine et Société (CRPMS) de l'Université Paris Diderot.

Le Groupe de recherche sur les troubles des apprentissages et du langage (GRAL), créé en 2002 puis rattaché au SMP, regroupe trois praticiens se consacrant à cette activité selon trois axes de travail : évaluation, formation, recherche.

#### Activité

Environ 100 élèves ont été suivis de manière régulière. 15 élèves ont bénéficié d'un projet thérapeutique formalisé, et 5 ont fait l'objet d'une attention particulière au titre d'un projet thérapeutique potentiel.

- Les situations individuelles complexes ont de plus en plus fréquemment une forte composante psychique, voire psychiatrique ;



- Certains suivis engagés avant la cessation de la scolarité à l'INJS sont poursuivis du fait du support indispensable que constitue une relation thérapeutique établie parfois depuis plusieurs années et du déficit d'offre et de ressources extérieures ;
- Les apprentis ont continué de pouvoir s'adresser aussi souvent que de besoin au SMP et/ou au GRAL.

Le dispositif médico-psychologique de l'Institut est bien intégré à son fonctionnement quotidien et participe sans doute à son attractivité. La procédure d'admission permet d'affiner l'analyse des difficultés associées et de formuler une proposition argumentée de soutien occasionnel, de suivi plus rapproché, voire de projet thérapeutique associé à la scolarité.

Les décompensations de situations « à risque » passées inaperçues (ou sous-estimées) durant la procédure d'admission, sont ainsi devenues exceptionnelles.

#### Psychomotricité

**Le travail en psychomotricité bénéfique pour les élèves**, constitue souvent la meilleure interface entre les prises en charge délivrées par le service de médecine générale et par le SMP/GRAL.

Un atelier d'expression théâtrale s'est mis en place en partenariat avec le service éducatif, ainsi que la reprise d'un groupe « Corps-Parole ». Le groupe maternel d'éveil psychomoteur s'est poursuivi.

Un projet de plaquette consacrée **aux troubles visuo-spatiaux**, deux projets de groupes thérapeutiques plus spécialement tournés vers **les troubles vestibulaires et les difficultés grapho-motrices** ont été initiés.

L'articulation avec le service de médecine générale-infirmier est permanente et essentielle. L'infirmier accueille les situations de crise et joue un rôle crucial dans le suivi et l'observance des traitements psychotropes ; le médecin généraliste contribue à démêler l'intrication fréquente de situations d'inquiétude physiologique et de souffrance psychique.

## Projets thérapeutiques

La prise en compte par l'INJS des difficultés psychopathologiques identifiées, aussi bien que des difficultés et troubles associés à la surdité, le place à l'avant-garde par rapport aux textes en vigueur, en particulier au décret du 2 avril 2009.

L'expression « **projet thérapeutique** » recouvre deux réalités, parfois disjointes, parfois conjointes :

- l'élaboration individualisée et collégiale d'un certain nombre d'aménagements au contrat de séjour, au PPS et/ou au PIA ;
- de dépasser les réticences de l'élève et/ou de sa famille à l'endroit des soins psychiques indispensables au maintien de la scolarité.

Les projets thérapeutiques ont concerné 20 élèves au cours de l'année 2015-2016. Ils offrent une chance unique d'évolution à des situations complexes et fortement dégradées.

Leur suivi sollicite au quotidien le SMP, le service de médecine générale-infirmier et les services partenaires, au moyen de réunions pluridisciplinaires de suivi systématisées. Ces réunions améliorent la communication avec les partenaires, internes ou externes, désamorcent les situations de crise et permettent d'ajuster les prises en charge au plus près de la situation clinique de l'élève.

## Perspectives

Du fait de la disparité croissante des situations des jeunes accueillis, la diversification de l'offre de soins doit être poursuivie sans altérer sa cohérence clinique.

Cela suppose :

- de soutenir les échanges pluridisciplinaires qui font la force et la spécificité de l'INJS ;
- de poursuivre la réflexion avec les services pédagogique et éducatif sur les groupes à vocation thérapeutique ;
- de préciser le rôle du GRAL dans la procédure d'admission et dans la « guidance » des services pédagogiques.

## Le Service de Médecine Générale/Infirmier

### Missions

**Ce service est un lieu d'accueil, d'écoute, de diagnostic et de soins accessible 24 h/24.**

L'un des objectifs principaux du service est de démontrer aux jeunes sourds qu'ils peuvent et doivent exiger un certain niveau de soins même s'ils sont sourds : possibilité de rencontrer des professionnels de santé sans avoir besoin d'une tierce personne (famille, ami...) pour s'exprimer sur leur santé, mieux comprendre afin d'être acteur de sa prise en charge.

Beaucoup de jeunes vivent des situations sociales compliquées et précaires qui peuvent aggraver leur état médical et/ou psychologique.

- Suivi médical « scolaire » des élèves (vaccinations, courbe de poids et taille, prévention, conseils aux familles) en lien avec les médecins traitants.
- Accompagnement de la scolarité en lien direct avec les autres services.
- Information et organisation des aménagements spécifiques nécessaires en classe, en interclasse et à l'internat pour l'accueil d'enfants en situation de pluri-handicap ou sur-handicap.
- Gestion des urgences médicales et/ou des situations de « crise » psychique en relation directe et étroite avec le SMP.

L'accueil de jeunes en situation de pluri-handicap ou de sur-handicap nécessite la prise en charge de situations médicales complexes.

Les différents types de pathologies surajoutées à la surdité rencontrés chez les élèves font souvent partie de maladies complexes ou de syndromes rares. Il peut s'agir de syndromes graves entraînant un handicap physique, mental ou les deux associés.

D'autres jeunes présentent des doubles ou triples déficiences sensorielles telles qu'une surdi-cécité accompagnée souvent d'une déficience vestibulaire.

En 2015/2016, plusieurs jeunes présentent :

- une double déficience visuelle et auditive ;

- des déficiences sensorielles multiples accompagnées ou non de malformations d'organes (syndrome CHARGE);
- des pathologies chroniques nécessitant des séjours réguliers à l'hôpital (malformations osseuses, cancers, diabète, drépanocytose grave etc....);
- des troubles du comportement voire des maladies psychiatriques bien individualisées pouvant être répertoriées dans la classification internationale des maladies (CIM 10).

Une partie importante des passages dans le service est motivée par une souffrance psychique, parfois très aiguë, nécessitant une prise en charge conjointe avec le SMP. L'infirmier joue alors un rôle très important en offrant au jeune un lieu où il peut « se poser » et s'isoler du groupe si besoin.

### L'activité du service médecine générale/ infirmerie

En priorité, **les soins aux patients**, toujours en accord avec les parents.

- Soins urgents, organisation des consultations médicales extérieures, des accompagnements ponctuels ainsi que des transferts à l'hôpital en urgence.
- Délivrance de médicaments en cas de pathologie aiguë mais aussi des traitements chroniques. Les infirmières s'appliquent à surveiller l'observance des traitements et tentent de prévenir les ruptures par des explications et un dialogue permanent avec les jeunes et leurs parents.
- Suivi des pathologies en lien avec les services hospitaliers, plus particulièrement avec l'hôpital de la Pitié Salpêtrière (pôle santé-surdité), les hôpitaux Necker et Robert Debré, l'hôpital Sainte-Anne et le CMP qui en dépend. Pour favoriser la plus grande autonomie des élèves dans leur parcours de soins, le service travaille en étroite collaboration avec les dispensaires, laboratoires d'analyses, pharmacies, kinésithérapeutes, médecins traitants et services médicaux des établissements scolaires accueillant les élèves.
- Gestion et surveillance des lits de repos et/ou d'isolement, de jour comme de nuit (4 lits disponibles).

- Gestion des stocks de la pharmacie du service.
- Secrétariat médical.

### Les missions de prévention

- Prévention primaire: vaccinations, nutrition, contraception, prévention des maladies sexuellement transmissibles, tabac, drogues, facteurs de risque cardio-vasculaire, diabète, hypertension etc ...
- Elaboration de projets spécifiques sur la santé avec les professionnels de tous services et des partenaires comme l'INPES pour rendre compréhensibles et accessibles aux personnes sourdes, les messages de prévention en santé.

### Enseignement et recherche

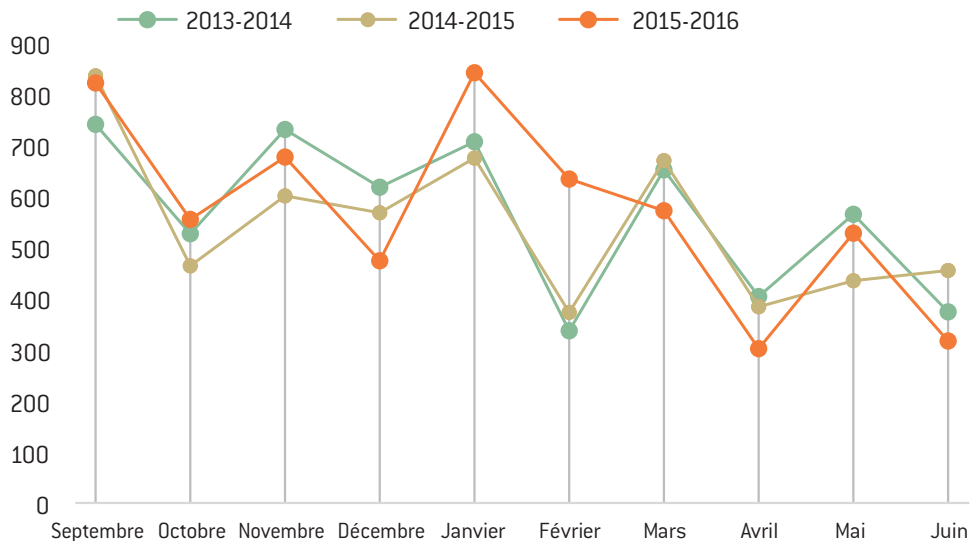
- Création d'un livret sur le syndrome de Usher à destination des jeunes, des parents et des professionnels. Collaborations renforcées avec l'INJA afin d'améliorer l'accueil des jeunes présentant une surdi-cécité.
- Sensibilisation et formation des acteurs du soin à la surdité par l'accueil et l'encadrement de stagiaires élèves infirmier/ères, internes en médecine, élèves codeu(r)ses, ou étudiants en sciences médico-sociales.
- Collaboration et transdisciplinarité avec les professionnels du SMP pour des échanges de connaissances autour du diagnostic, de l'évolution des prises en charge des élèves présentant des troubles associés à la surdité (somatiques, cognitifs, psychiques) en organisant avec le GRAL (groupe de recherche sur les apprentissages et le langage) et le SMP des rencontres pluridisciplinaires.
- Participation au jury d'examen du diplôme de psychomotricien.



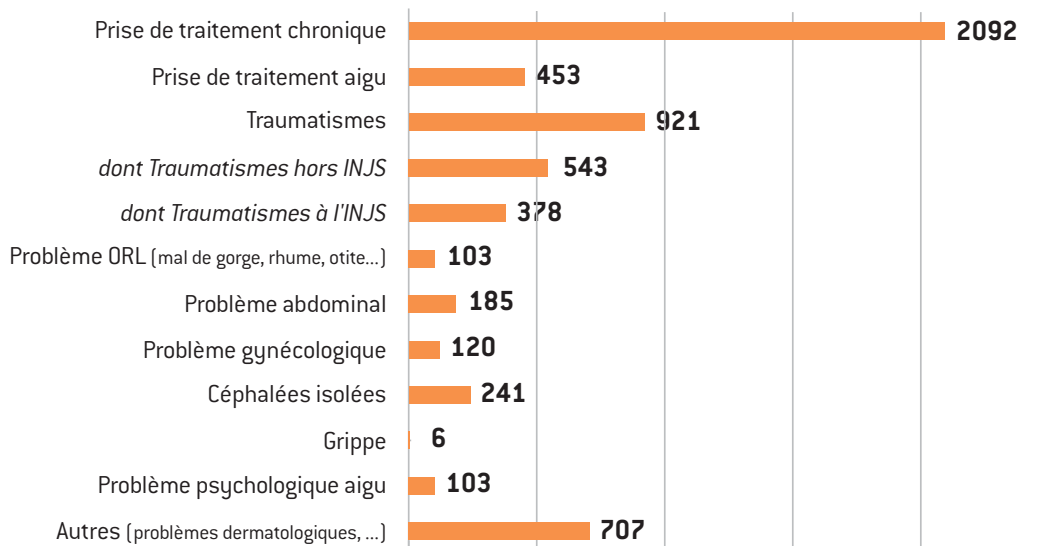


## Chiffres clés :

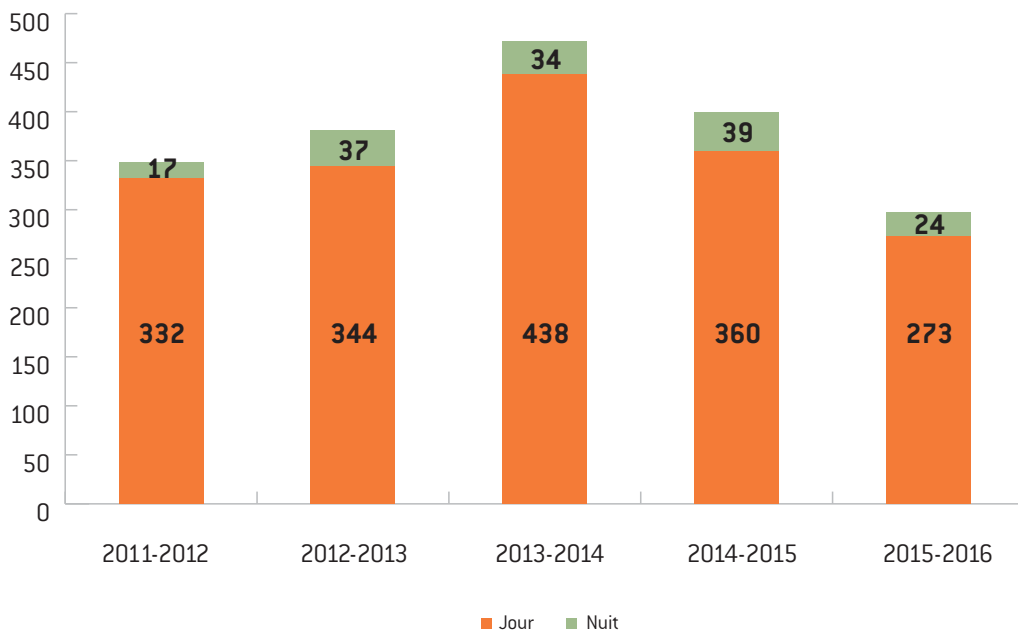
### Évolution du nombre de passages mensuels



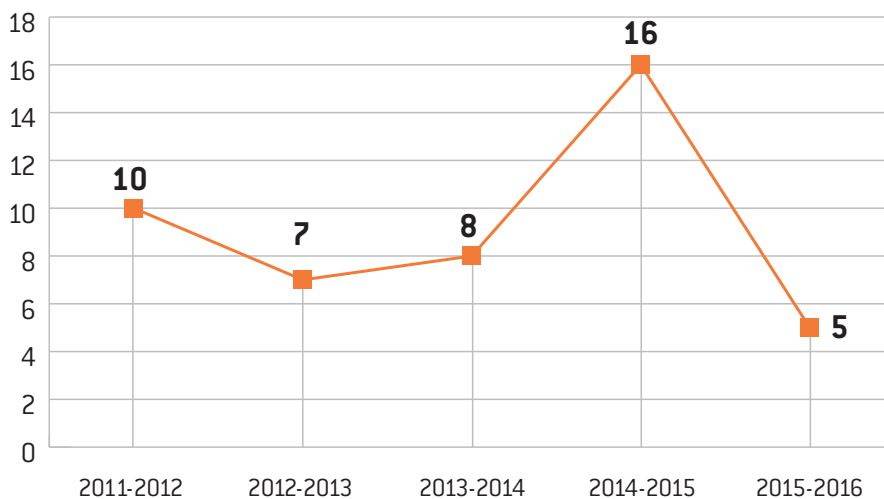
### Motifs des passages à l'infirmierie durant l'année scolaire 2015-2016



### Évolution de l'hébergement à l'infirmerie de jour et de nuit



### Transferts à l'hôpital en urgence





## Le service ORL/Orthophonie/Audioprothèse

### Missions

**Le médecin ORL assure deux missions principales : le suivi de la surdité et l'encadrement de l'orthophonie.**

L'équipe du service ORL participe aux réunions institutionnelles, assure des relations transversales avec l'ensemble des professionnels de l'Institut, ainsi qu'avec les professionnels des établissements partenaires afin de les sensibiliser à la surdité.

L'activité ORL s'exerce dans le cadre d'un travail en réseau, avec les médecins scolaires, les équipes hospitalières de Necker et Robert Debré et les médecins ORL travaillant dans des centres médico-éducatifs de Paris et sa région.

### Le suivi des élèves

Suivi clinique pratiqué par le médecin ORL avec le dossier médical constitué dès l'admission, enrichit des PIA, synthèses, bilans orthophoniques et hospitaliers de suivi d'implant cochléaire, des compte rendus de réunions et informations diverses venant des parents et professionnels.

Suivi audiométrique assuré par le médecin ORL et l'audioprothésiste qui vérifie également le fonctionnement des prothèses.

Les examens auditifs sont majoritairement pratiqués à l'INJS, ou à l'hôpital Necker, si cela convient mieux aux familles. Les élèves se rendent chez leur audioprothésiste pour un suivi ou un renouvellement de prothèses.

Si les parents gardent toute liberté dans le choix de leur médecin ORL et de leur audioprothésiste en dehors de l'INJS, un bilan d'audition est proposé à tous les élèves par le médecin ORL. Les enfants en maternelle sont vus une fois par trimestre par l'ORL ou/et l'audioprothésiste.

Ce bilan permet de juger de la stabilité ou de l'aggravation de la surdité, celle-ci nécessitant parfois un traitement et/ou un réajustement de la prise en charge prothétique. Il permet d'apprécier les seuils prothétiques ainsi que les capacités réceptives

auditives et visuelles du jeune. Ces éléments sont transmis aux parents et aux professionnels concernés.

L'audioprothésiste reçoit et teste les élèves pour établir un gain prothétique et détecter un dysfonctionnement de l'appareil. L'audioprothésiste peut être amené à faire des prises d'empreintes auriculaires à la demande des parents et du médecin ORL. Les renouvellements prothétiques se font sur prescription médicale.

### • Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)

Le médecin ORL inscrit les informations relatives à l'audition, le port des aides auditives et le mode de communication du jeune. Les orthophonistes renseignent le PIA par des données sur ses compétences linguistiques touchant l'oral et l'écrit et sur le projet mis en place, évalué en mai de l'année en cours.

### • Les adaptations et conditions de passation d'examens

Le document médical concernant la « demande d'aménagements des examens » est établi par le médecin ORL lors d'un échange avec le professeur principal et l'élève concerné. Il s'agit dans la majorité des cas de justifier le tiers temps supplémentaire et la présence d'un professionnel spécialisé lors de la passation des examens. Le médecin généraliste peut être associé à cette démarche lorsque l'élève présente des problèmes visuels ou d'autres troubles associés nécessitant des mesures spécifiques.

Cela permet de responsabiliser l'élève sur ses besoins et les moyens mis en place, en s'enrichissant de l'avis du professeur et en tenant compte des éléments linguistiques et auditifs de l'élève. Ce temps d'échange permet aussi de procéder à un ajustement dans le suivi de l'audition et des aides auditives.

Le médecin ORL établit ordonnances, certificats et documents administratifs concernant :

– les traitements médicaux faisant suite aux consultations.

- la prescription d'examens complémentaires liés à la surdité, et les lettres d'accompagnement des demandes de consultations spécialisées.
- le renouvellement prothétique : à la demande des familles ou de l'audioprothésiste du jeune.
- la prescription de systèmes Haute Fréquence en complément de l'appareillage auditif. L'achat par les familles suivi d'un remboursement par la MDPH est actuellement préconisé.
- les certificats médicaux des dossiers MDPH.
- les certificats d'exemption à la journée défense et citoyenneté.
- les protocoles de soin afin d'obtenir une prise en charge à 100 % par la sécurité sociale.
- les demandes de dossiers médicaux de la part des collèges et lycées partenaires de l'INJS et des structures prenant en charge les élèves quittant l'INJS.
- Les dossiers médicaux concernant les affectations prioritaires en milieu ordinaire :

### L'admission

90 familles ont été reçues afin d'étudier la demande de scolarisation au vu des informations médicales, auditives et linguistiques.

Selon le choix de scolarisation demandée, en fonction de l'âge de l'enfant, de l'historique et de la prise en charge de la surdité, le médecin oriente ses questions et fait préciser certains éléments du dossier médical.

Il prend connaissance de l'audiogramme et du gain prothétique, des éléments du bilan orthophonique permettant d'apprécier le niveau de langage de l'enfant, élément clé dans le choix de scolarité. Il demande aux parents des renseignements sur la communication de l'enfant dans les diverses situations de vie. Les moyens de communication de l'enfant sont pris en compte dans l'élaboration du PIA.

La question des aides auditives est discutée avec l'enfant et ses parents. La qualité du suivi, les bilans et rendez-vous à l'hôpital ou/et chez l'audioprothésiste sont notés dans le dossier. Cela permet aussi aux orthophonistes d'en avoir connaissance et d'adresser un compte-rendu de bilan au service ORL concerné par le suivi d'implant.

Le port des contours d'oreilles et des implants cochléaires est transcrit sur la fiche médicale ORL, elle-même transmise au service médical. Les informations concernant la surdité, les aides auditives et la communication du jeune seront ensuite inscrites dans le PIA.

Dans le cadre du projet d'établissement, le Projet Linguistique Personnalisé (PLP) a été expérimenté sur 3 classes de 6<sup>e</sup> : suivi linguistique personnalisé avec regard pluridisciplinaire et participation des parents.

### L'encadrement de l'orthophonie

Le médecin ORL est garant des prises en charge orthophoniques vis-à-vis des familles. Il travaille avec une équipe d'orthophonistes intervenant en intramuros et sur les sites extérieurs partenaires.

À l'école élémentaire Buffon, le choix du mode de prise en charge est effectué en fonction du niveau de l'enfant, de ses besoins et des créneaux horaires disponibles par rapport au temps d'enseignement et d'intégration. Cette année 2 séances de groupe hebdomadaire ont pu être proposées aux élèves.

Au collège intra-muros, une étroite collaboration avec certains enseignants a permis de mettre en place des projets qui seront poursuivis l'année scolaire suivante.

Au collège Rodin, les prises en charge des élèves ont été optimisées, et 7 jeunes du lycée sont suivis.

Au lycée professionnel, une vingtaine de demandes a été enregistrée.

### Faits marquants

- Projet d'étude avec le département de sciences cognitives de l'ENS.
- Présentation à l'INJS du livre du Dr Petroff « 100 syndromes ORL » et de son tableau clinique UCOPAL.
- Information Implant cochléaire auprès des orthophonistes Cochlear.
- Réflexion autour du Dossier Unique : informatisation des dossiers médicaux et des certificats MDPH.
- 1<sup>er</sup> bilan du Projet Linguistique Personnalisé (PLP) concernant les 3 classes de 6<sup>e</sup>.



## Perspectives 2016-2017

- Renforcer le travail pluridisciplinaire, et notamment binômes orthophoniste/professeur.
- S'engager dans le Projet d'Établissement autour du PLI : pôle Oral/LPC et du PLP.
- Mise en place de contrats orthophoniques entre le parent, le jeune, l'orthophoniste et le médecin ORL si cela est nécessaire.

## L'accompagnement par le service social

### Missions :

- **Écouter, informer, orienter l'enfant et sa famille dans les démarches administratives et sociales.**
- **Intervenir en matière de protection de l'enfance et des majeurs vulnérables.**

L'annonce du handicap constitue un élément susceptible de fragiliser les familles. Le service social, en lien avec les autres services d'accompagnement, s'efforce de les accompagner, de soutenir la parentalité

### Analyse de l'activité

Activités	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Entretiens	367	310	426
Réunions à propos des élèves	381	414	487
Autres réunions	163	88	198
Interviews	10	16	6
Conseils de discipline et de vie éducative	0	0	2
Informations préoccupantes /enfance en danger	5	4	8
Signalement adultes vulnérables	1	0	1
Visites de partenaires	8	5	6
Visites à domicile	2	1	1
Demandes d'aides auprès du FSE	13	9	15

- Reconduire les PLP.
- Mettre en place des binômes orthophoniste/professeur en classe de 6<sup>e</sup> (intervention d'une orthophoniste par classe, sur un temps de français).
- Proposer une information « Surdit  et Aides auditives » aux professionnels de l'Institut.



dans une démarche humaine et respectueuse, en s'appuyant sur les ressources des familles et des partenaires externes.

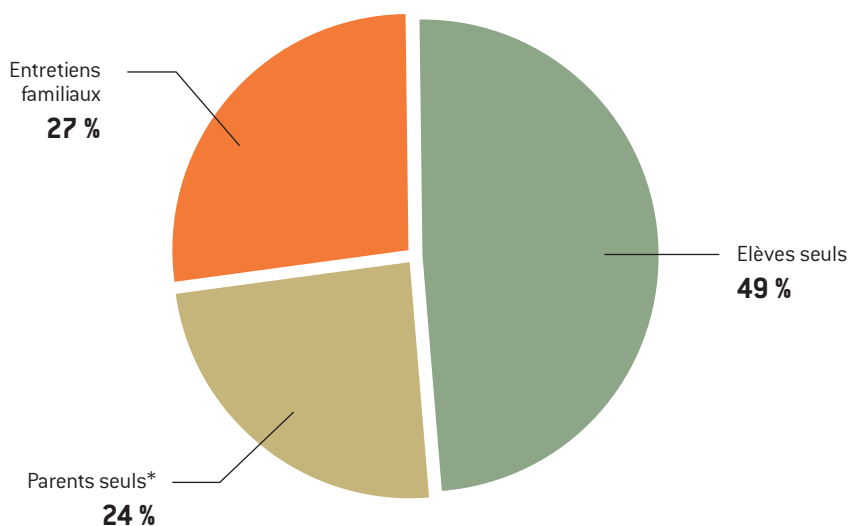
Le service social exerce ses missions dans le cadre d'un travail en réseau avec des partenaires privilégiés que sont les services sociaux de secteur, les services de protection de l'enfance, les établissements accueillant des personnes sourdes.



L'activité générale est en hausse : les entretiens ont augmenté de 37 %, les réunions à propos des élèves de 17,6 %. Pour la troisième année consécutive, les temps de concertation pluridisciplinaire continuent de dépasser le nombre d'entretiens réalisés, ce qui démontre l'importance du travail pluridisciplinaire conjointement au travail individuel. Les assistantes sociales sont intervenues directement auprès de **112 élèves soit plus de 50 % de l'effectif total**, et 10 anciens élèves.

Le service social est fortement impliqué dans la vie institutionnelle, en témoigne la participation active à l'élaboration du projet d'établissement, la montée en charge des projets « Après Saint-Jacques » et « Lac des Signes » ainsi que la réalisation d'un protocole

interne concernant la protection de l'enfance. Un livret d'accueil destiné aux stagiaires et aux centres de formations a été élaboré. Il précise le projet pédagogique de l'INJS en tant que site qualifiant dans la formation initiale des travailleurs sociaux. L'accueil de stagiaires, la participation au jury d'examen et l'intervention dans les centres de formation font également partie de l'activité du service.



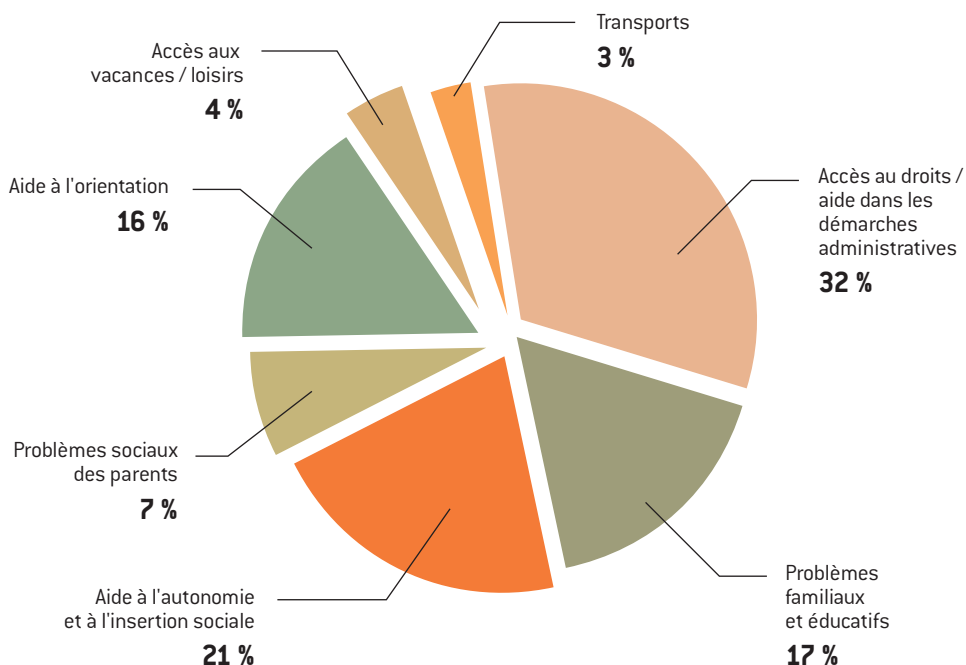
Deux motifs principaux d'interpellation du service social :

- démarches administratives pour l'accès aux droits sociaux ;
- problèmes familiaux et éducatifs.

Le service social est bien identifié par les lycéens comme un lieu ressource puisque le troisième motif d'interpellation devient « l'aide à l'autonomie et à

l'insertion sociale des élèves », suivi par « l'aide à l'orientation ». Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec les référents des élèves de dernière année et l'éducatrice en charge de l'orientation. Par ailleurs, quasiment tous les lycéens sortants ont été reçus par le service social afin de préparer leur sortie.

\*La notion de « Parents » comprend également la famille élargie, les tuteurs et familles d'accueil.



## Faits marquants

### Projet protection de l'enfance et surdit  en IDF « Lac des Signes »

Cette r flexion concerne des situation h t rog nes et complexes « d'enfants et de jeunes doublement vuln rables qui devraient b n ficier d'une double attention et d'une double protection, mais qui vont paradoxalement, parce qu'ils se trouvent   l'intersection de politiques publiques distinctes,  tre les victimes de l'incapacit    d passer les cloisonnements institutionnels, l'empilement des dispositifs et la multiplicit  des acteurs, ainsi que les diff rences de cultures professionnelles, notamment autour de la place des parents et du travail avec les familles ; courant, de fait, le risque que se neutralisent les interventions conduites aupr s d'eux. »

Cet  tat des lieux du rapport du d fenseur des droits de novembre 2015 intitul  « Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles » illustre parfaitement les difficult s identifi es   l'INJS de Paris et auxquelles le service social tente d'apporter des r ponses en partenariat avec l'ADSEA

de Seine Saint Denis (acteur principal des mesures de protection de l'enfance sur ce d partement).

Une plaquette d'information sera  labor e pour sensibiliser les partenaires sociaux,  ducatifs et judiciaires   la surdit .

### Protocole concernant les informations pr occupantes

Le service social a formalis  et partag  une proc dure interne pour l'ensemble des professionnels de l'INJS afin d'am liorer la coordination des diff rents acteurs dans les cas de suspicion de situation d'enfance en danger. Cette proc dure est   disposition de tous sur le site intranet de l'INJS.

### Projet « Apr s Saint-Jacques »

Le service social participe et intervient aupr s des jeunes,   l'occasion de soir es d'information sur les sujets du logement et de la gestion budg taire. De nouveaux outils p dagogiques et ludiques destin s   favoriser l'implication des  l ves ont  t   labor s conjointement avec le CPSAS et le service  ducatif.





# L'INJS de Paris,

Des femmes et des hommes au service  
de l'accompagnement des jeunes sourds

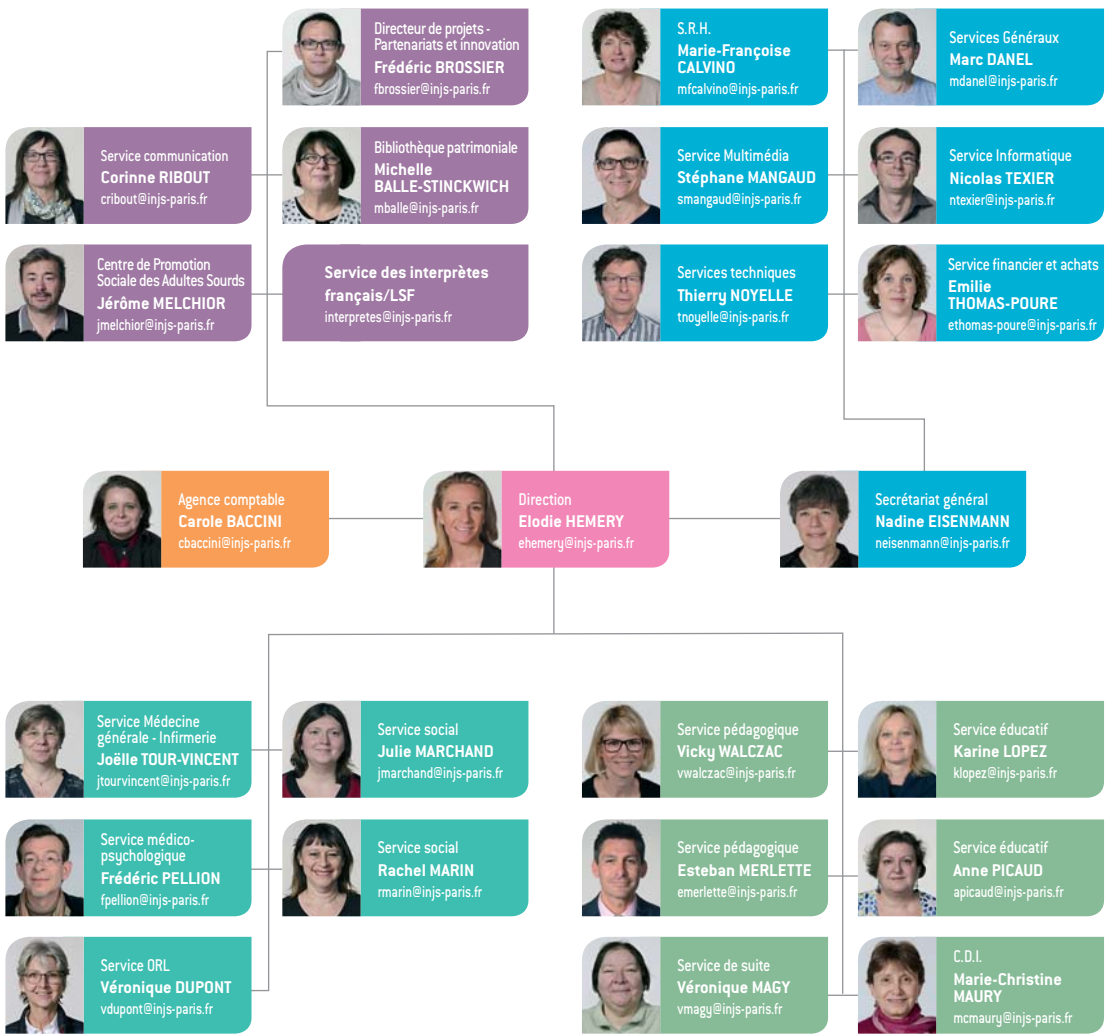
Three decorative green shapes are positioned to the right of the title. They include a small solid circle at the top, a larger semi-circle below it, and a large solid circle to the right of the semi-circle.

# Les ressources humaines





# Organigramme



La présentation des données relatives aux ressources humaines est effectuée **en année civile**. Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social, les données sont présentées par genre.

Depuis cette date, de nouveaux tableaux ont été élaborés et dans la mesure du possible présentés par genre, en personnes physiques et ETP, avec une répartition statutaire et par type de contrat.

## Les effectifs

L'effectif physique rémunéré au 31 décembre 2016 est de **235 personnes**.

L'effectif en équivalent temps plein est de **186.66 agents** (186.35 en 2015)

## La structure du personnel

Analyse par statut (au 31 décembre 2016)

La répartition par statut en ETP est la suivante :

- 47 % de titulaires
- 53 % de contractuels

### Nombre de personnes physiques (y compris en maladie et maternité)<sup>1</sup>

Services	Titulaires, Détachés et mise à disposition		CDD		CDI		Total par genre		Total général 2016	Total 2015
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Enseignement Général Technique + DE + MAD <sup>(1)</sup>	17	24	8	11	2	5	27	40	67	68
Élèves professeurs			2				2	0	2	1
<b>Total Enseignants</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>29</b>	<b>40</b>	<b>69</b>	<b>69</b>
<b>Interprètes Codeurs Techniciens L.S.F. + LPC <sup>(2)</sup></b>			2	4	0	8	2	12	14	15
Éducateurs + CTES	3	19	1	10			4	29	33	32
Surveillants			10	14			10	14	24	23
<b>Total Service Éducatif</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>43</b>	<b>57</b>	<b>55</b>
<b>Service social médical et paramédical</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>34</b>
Services administratifs	3	23		2		2	3	27	30	29
Services généraux, techniques, Informatique, multimédia	9	5	2		2		13	5	18	17
<b>Total Services transversaux</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>46</b>
<b>C.P.S.A.S. dont interprètes <sup>(2)</sup></b>		<b>1</b>		<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>33</b>	<b>77</b>	<b>27</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>70</b>	<b>165</b>	<b>235</b>	<b>236</b>

<sup>(1)</sup> y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

<sup>(2)</sup> à compter de 2013 les interprètes LSF du CPSAS sont comptés avec le personnel administratif du CPSAS





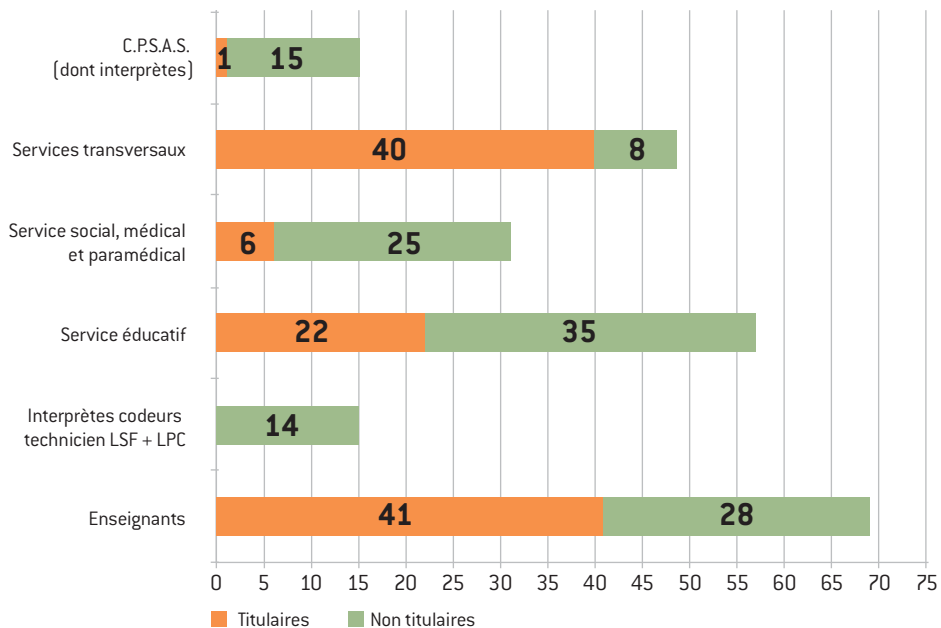
### Nombre de personnes en ETP (y compris en maladie et maternité)<sup>1</sup>

Services	Titulaires, Détachés et mise à disposition		CDD		CDI		Total par genre		Total général 2016	Total 2015
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Enseignement Général Technique + DE + MAD <sup>(1)</sup>	16,02	21,95	5,42	10,56	1,45	4,8	22,89	37,31	60,2	62,1
Élèves professeurs			0,8	0,8			0,8	0,8	1,6	0,6
<b>Total Enseignants</b>	<b>16,02</b>	<b>21,95</b>	<b>6,22</b>	<b>11,36</b>	<b>1,45</b>	<b>4,8</b>	<b>23,69</b>	<b>38,11</b>	<b>61,8</b>	<b>62,7</b>
<b>Interprètes Codeurs Techniciens L.S.F. + LPC <sup>(2)</sup></b>			<b>1,2</b>	<b>3,2</b>	<b>0</b>	<b>6,44</b>	<b>1,2</b>	<b>9,64</b>	<b>10,84</b>	<b>11,06</b>
Éducateurs + CTES	3	18,71	1	9,92			4	28,63	32,63	31,52
Surveillants			3,43	5,54			3,43	5,54	8,97	8,78
<b>Total Service Éducatif</b>	<b>3</b>	<b>18,71</b>	<b>4,43</b>	<b>15,46</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7,43</b>	<b>34,17</b>	<b>41,6</b>	<b>40,3</b>
<b>Service social médical et paramédical</b>	<b>0,5</b>	<b>4,3</b>	<b>0,96</b>	<b>6,86</b>	<b>1,02</b>	<b>4,5</b>	<b>2,48</b>	<b>15,66</b>	<b>18,14</b>	<b>19,21</b>
Services administratifs	3	22,8		1,34		2	3	26,14	29,14	28,3
Services généraux, techniques, Informatique, multimédia	9	5	1,11		1,79		11,9	5	16,9	15,91
<b>Total Services transversaux</b>	<b>12</b>	<b>27,8</b>	<b>1,11</b>	<b>1,34</b>	<b>1,79</b>	<b>2</b>	<b>14,9</b>	<b>31,14</b>	<b>46,04</b>	<b>44,21</b>
<b>C.P.S.A.S. <sup>(2)</sup></b>		<b>0,8</b>		<b>2,5</b>	<b>2,37</b>	<b>2,57</b>	<b>2,37</b>	<b>5,87</b>	<b>8,24</b>	<b>8,87</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>31,52</b>	<b>73,56</b>	<b>13,92</b>	<b>40,72</b>	<b>6,63</b>	<b>20,31</b>	<b>52,07</b>	<b>134,59</b>	<b>186,66</b>	<b>186,35</b>

<sup>(1)</sup> y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

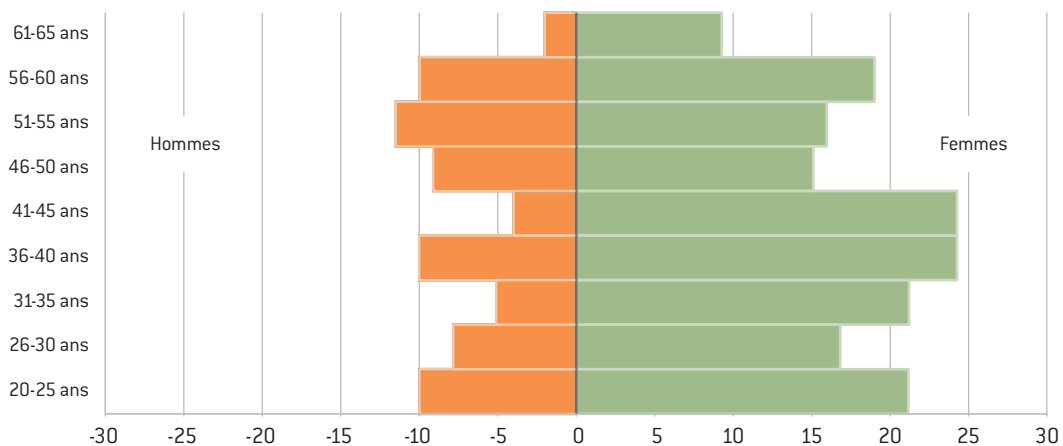
<sup>(2)</sup> à compter de 2013 les interprètes LSF du CPSAS sont comptés avec le personnel administratif du CPSAS

## Répartition par service des effectifs 2016



## Les indicateurs sociaux

### Pyramide des âges 2016



### Temps partiel choisi par les agents au 31/12/16

	50 %		80 %		90 %		Total
	H	F	H	F	H	F	
Service pédagogique				4		1	5
Interprète codeur technicien de communication				3			3
Service éducatif				2		2	4
Service social médical paramédical				2			2
Services transversaux				1			1
CPSAS				1			1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>16</b>

### Le Compte épargne-temps (CET) en 2016

	TITULAIRES		NON TITULAIRES		Total
	H	F	H	F	
Nombre d'agents ayant ouvert un CET	6	15	2	7	30
Nombre d'agents ayant déposés des jours de CET	3	15	2	6	26
Nombre de jours de CET utilisés dans l'année	0	7	0	1	8
Nombre de jours de congés versés au CET	10	10	10	12	42

### Les absences

Jours d'arrêt hors congé longue maladie, congé maternité, congé longue durée, accidents de travail.

	Total de jours d'arrêts		Effectif en ETP		Taux moyen d'absence		Nombre de jours moyen	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Service pédagogique	207	264	23,69	38,11	5,20 %	4,12 %	8,74	6,93
Interprètes codeurs tech LSF	0	83,5	1,2	9,64	0 %	5,16 %	0	8,66
Service éducatif	19	217	4	28,63	2,83 %	4,51 %	4,75	7,58
Surveillants	20	29	3,43	5,54	3,47 %	3,12 %	5,83	5,23
Service médical paramédical	0	404	2,48	15,66	0 %	15,36 %	0	25,80
Services transversaux	199	371	14,9	31,14	7,95 %	7,09 %	13,63	11,91
CPSAS	0	163	2,37	5,87	0 %	16,53 %	0	27,77
<b>TOTAL INJS</b>	<b>445</b>	<b>1 531,5</b>	<b>52,07</b>	<b>134,59</b>	<b>4,55 %</b>	<b>6,05 %</b>	<b>8,55</b>	<b>11,38</b>

## Les absences pour accidents de travail, maladie professionnelle, congé paternité

	Nombre d'accidents de travail		Nombre de maladies professionnelles		Nombre de congés paternité
	H	F	H	F	
Service pédagogique		2	1		2
Interprètes codeurs tech LSF					
Service éducatif		1			
Surveillants					
Service médical paramédical					
Services transversaux		1			
CPSAS					
<b>TOTAL INJS</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

## La formation professionnelle

Le plan de formation 2016 se décline suivant trois axes principaux en lien avec la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le budget formation s'élève à 90 000 €, soit 1 % de la masse salariale a été consommé à 99 %.

**305 formations** ont été mises en place sur l'année civile, soit 2 périodes scolaires successives.

### Axes transversaux liés aux besoins institutionnels :

#### 141 formations dont :

- LSF
- Classe inversée : pédagogie interactive laissant une place centrale à l'élève
- Adaptation à de nouveaux logiciels (GRH, Océalia, ...)

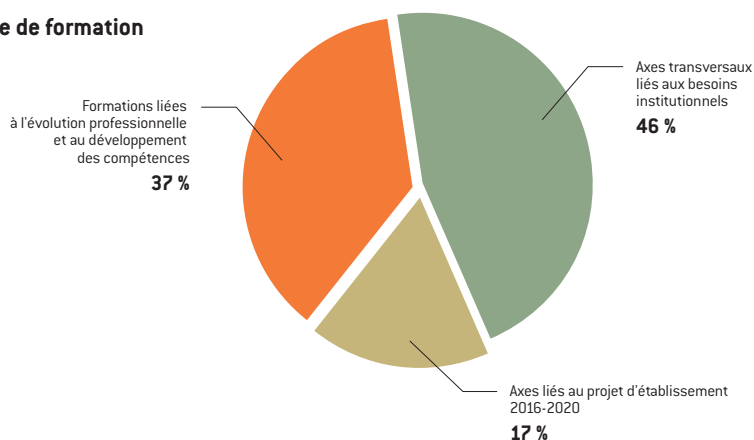
### Axes liés au projet d'établissement 2016-2020 : 52 formations dont :

- Innovations techniques pédagogiques
- Le théâtre comme espace thérapeutique
- Gérer les conflits en situation professionnelle

### Formations liées à l'évolution professionnelle et au développement des compétences : 112 formations dont :

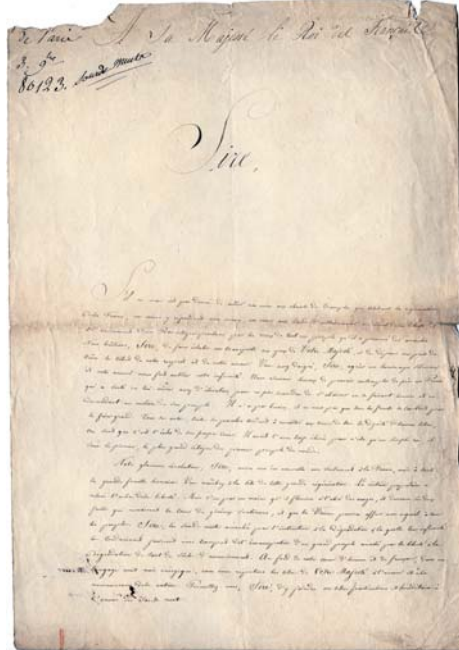
- Formation d'adaptation pour les enseignants suite au concours Sauvadet des PET
- Analyse de la pratique professionnelle (interprètes, éducateurs)
- Évaluation du travail social

## Répartition par axe de formation



# Les services supports

## Zoom sur la bibliothèque patrimoniale



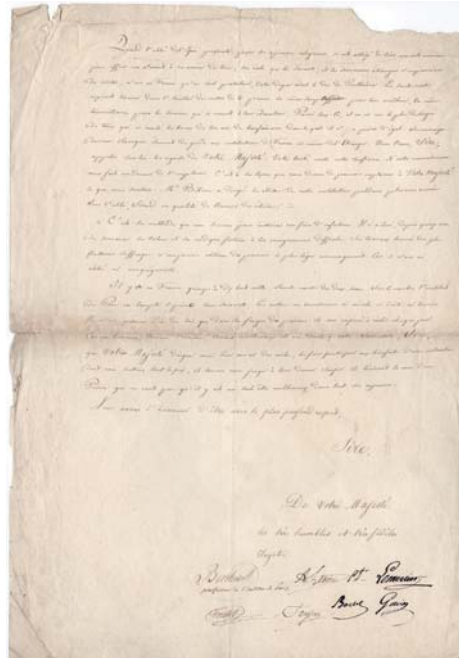
### Chiffres clés

- **2 000 documents** intégrés dans les collections
- **3 000 visiteurs**
- **380 notices** du fonds Musée cataloguées

Service central de l'histoire de l'INJS et de la diffusion des travaux de recherche sur et autour de la surdité, la bibliothèque assure une activité qui peut se décliner selon plusieurs axes :

### Collecter, Acquérir

- Acquisitions d'ouvrages pour maintenir une unité thématique.
- Intégration des dons : fonds IDDA Info (information documentation déficients auditifs) dans les collections de la bibliothèque, dons de chercheurs : 200 documents.





### Cataloguer, Partager

- Fonds IDDA info catalogué dans le catalogue commun INJS Paris-INJS Bordeaux.
- Catalogue consultable en ligne.
- Prêt d'une centaine de dossiers d'archives élèves pour l'enquête du service de suite sur le devenir des élèves en lien avec le projet établissement.

### Restaurer, Conserver

- Le fonds **Musée** (tableaux, gravures, sculptures, ...) a été catalogué (**380 notices**), inventorié, nettoyé, protégé et rangé.
- Un plan de salle d'archives et de stockage a été élaboré et affiché. Le travail de restauration de la presse sourde est pratiquement achevé.
- Archives des Conseils d'administration répertoriées, reliées et classées.

### Diffuser

- Bulletin de veille documentaire hebdomadaire : Biblio Info.
- Dons d'ouvrages aux INJS de Metz et Bordeaux ainsi qu'aux centres Laplane et Morvan.
- Propositions d'ouvrages aux professionnels de l'INJS.

### Accueillir- Informer

- **2 952 personnes accueillies** pour effectuer des recherches, visiter et s'informer en trois langues : Français, Anglais, LSF.
- La dématérialisation participe à la renommée des fonds de la bibliothèque et les demandes d'information et de documentation venues du monde entier augmentent.
- Découverte des trésors de la bibliothèque par les élèves et séances d'histoire du livre.
- **5 visites historiques** de l'établissement pour les nouveaux professionnels et stagiaires.
- Accueil de 4 stagiaires.

### Partager

- Échanges professionnels avec les 4 autres INJ : INJS de Bordeaux, Metz, Chambéry et INJA.
- Déplacement à Metz pour restructurer le fonds documentaire.
- Déplacement à Bordeaux pour former au logiciel PMB, expliquer la démarche de bibliothéconomie et aider à désherber leurs fonds.



### Communiquer

- Documentaire « *Une bibliothèque* » de l'œil et la main » réalisé par Benoît Finck, pour la 5, diffusé en mars 2016.
- Documentaire « *Gerald Shea, l'art de la déduction* » l'œil et la main - octobre 2016.
- Manifestation « *5<sup>e</sup> Quartier du livre* » - mai 2016.
- Exposition thématique pour la journée du Patrimoine - septembre 2016.
- Cycle de conférences en collaboration avec le programme Handicap et Sociétés de l'EHESS.
- Conférence de l'historien Alain Corbin pour son ouvrage « *Histoire du Silence* » Albin Michel, 2016.
- Groupe Réseau Doc qui regroupe 40 centres de documentation et bibliothèques (ministère, INJA, MSSH, INS-HEA...).
- Relectures de livres à paraître.
- Projet d'exposition au Panthéon en relation avec le Centre des monuments nationaux (CMN).

## Les services supports

L'ensemble des services administratif, technique, logistique et autres services complémentaires à l'enseignement et à l'accompagnement pluridisciplinaire, contribuent au quotidien à la qualité de l'accueil des jeunes à l'INJS.

### Le service d'interprètes Français/LSF

Afin de permettre la meilleure accessibilité et une communication fluide entre les professionnels et les jeunes de l'INJS, un service d'interprètes est disponible, en lien avec les missions institutionnelles de l'INJS.

### Services généraux

Accueil, gestion administrative, lingerie, transports, espaces verts et entretien des locaux.

### Services techniques

Maintenance et sécurité des locaux.

### Service communication

Communication interne et externe, évènementiel, publications.

### Service multimédia

Production de supports audiovisuels, gestion du site Internet en lien avec la communication, appui aux réunions et projets institutionnels.

### Service informatique

Maintenance et sécurité du parc et du réseau informatique.

### Services Ressources humaines

### Services Finances & Achats

### Agence comptable



## Faits marquants

- Évolution des règles budgétaires et comptables, assorti d'un changement de logiciel. Tous les services supports ont été impactés. La logique inhérente au nouveau décret de gestion budgétaire a été assimilée par tous les acteurs. Les documents ont été dématérialisés afin d'économiser du papier, gagner du temps, répondre aux exigences environnementales publiques. La dématérialisation s'est doublée d'une meilleure traçabilité des actes de gestion et une documentation structurée des opérations.
- Migration de la messagerie vers Office 365 par le service informatique permettant l'installation de Skype entreprise sur tous les postes représente une nouvelle étape dans l'accessibilité de l'INJS en permettant la communication interne tant par la voix que par l'image.
- Nouveau logiciel de gestion du personnel pour le SRH.
- Travaux dans le hall Sicard pour accueillir visiteurs et expositions : éclairage transformé, murs repeints. Une frise historique retraçant 300 ans dans l'histoire de France et l'histoire des Sourds a été collée au sol en lien avec le projet d'établissement.
- Dans le cadre de l'Ad'AP, 1<sup>re</sup> tranche de travaux d'accessibilité effectuée.
- Travaux dans les ateliers professionnels et notamment en prothèse dentaire et coiffure. Le système de sécurité incendie a été rénové et adapté aux nouvelles normes bientôt en vigueur.

# Les instances





# Le Conseil d'administration

Décret n° 74-355 du 26 avril 1974

Le Conseil d'administration se réunit 3 fois durant l'année. Ses prérogatives sont fixées par le décret de 1974. Il délibère sur le budget et est informé de l'avancement du projet d'établissement de l'INJS de Paris.

## Membres nommés

Par arrêté du 9 octobre 2015

- **Agnès JEANNET**, inspectrice générale des affaires sociales, Présidente du CA
- **Odile FAURE-FILLASTRE**, conseiller technique du recteur de l'Académie de Paris, mission académique pour la scolarisation des élèves handicapés (MASESH)
- **Bernard JOMIER**, adjoint à la Maire de Paris, chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP
- **Pierre DENIZIOT**, délégué spécial auprès de la Présidente de la Région Ile-de-France, (arrêté du 4 juillet 2016)
- **Yves MATILLON**, directeur de l'Institut des sciences et techniques de la réadaptation (I.S.T.R), université Claude Bernard – Lyon 1
- **Jérôme MELCHIOR**, responsable du Centre de Promotion Sociale pour Adultes Sourds à l'INJS de Paris
- **Brigitte VAZQUEZ**, Présidente de l'Amicale des anciens élèves de l'INJS de Paris

## Membres élus

Dans le cadre du renouvellement triennal, un scrutin s'est tenu le 7 octobre 2014

### Collège n° 1

Représentant des personnels enseignants

- **Karine FOUET**, professeur d'enseignement général
- **Sandy SABATE**, professeur d'enseignement général
- **Hélène SESTER**, professeur d'enseignement général (en remplacement d'Estéban Merlette, scrutin de juin 2016)

### Collège n° 2

Représentant du personnel éducatif

- **Judith DE BARY**, éducatrice

### Collège n° 3

Représentant du personnel administratif et des services généraux

- **Christelle MOULIN**, infirmière

Par scrutin annuel, le 7 octobre 2016

### Collège n° 4

Représentant des parents d'élèves

- **Laura CATRY**

### Collège n° 5

Représentant des élèves

- **Nathan PAROLINI**



## Le Comité technique d'établissement (CTE)

Décret n° 2011-184 du 15 février 2011

Le CTE est compétent pour se prononcer sur toutes questions ou projets de texte relatifs aux problèmes généraux d'organisation et conditions générales de fonctionnement des services ainsi que sur les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leur incidence sur la situation du personnel.

Elections du 4 décembre 2014

### Membres représentant l'administration

#### Titulaires

- **Elodie HEMERY**, directeur, Présidente
- **Nadine EISENMANN**, secrétaire générale

#### Experts

- **Marie-Françoise CALVINO**, responsable du service des Ressources Humaines
- **Esteban MERLETTE / Vicky WALCZAK**, directeurs des enseignements
- **Karine LOPEZ / Anne PICAUD**, CTES

### Membres représentant le personnel

Section SNJSJA - UNSA Education :

#### Titulaires

- **Youssef ALAMI**
- **Razika MADAD**
- **Véronique MAGY**
- **Rachel MARIN**
- **Gérard NOSTEN**
- **Zaklina STOJANOVIC**

#### Suppléants

- **Jean-Yves LANGLOIS** (au 15/11/16)
- **Benoît DEVOS**
- **Hélène SESTER**
- **Pascale MASSON**

## Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Au 28 octobre 2016 :

### Membres représentant l'administration

#### Titulaires

- **Elodie HEMERY**, directeur, Présidente
- **Nadine EISENMANN**, secrétaire générale

### Membres représentant les personnels, désignés par la section syndicale,

#### Titulaires

- **Carole HEFFER**
- **Yasmine SLAMANI**
- **Martial LATOUR**
- **Dominique FISHER**
- **Hélène SESTER**

#### Suppléants

- **Alice PERLIN**
- **Brigitte CHARDINE**
- **Nadia BOURGEOIS**
- **Mélanie DANIEL**
- **Caroline YE**

### Membres à titre consultatif

- **D<sup>r</sup> POULET**, médecin de prévention
- **Claudine PARAYRE**, inspectrice santé & sécurité au travail
- **Christophe VERNET**, conseiller de prévention

# Le Conseil de la vie sociale (CVS)

*Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, modifié par décret n° 2005-1367 du 2 novembre 2005*

Le CVS a pour objectif de favoriser la participation et l'expression des familles et des élèves au fonctionnement de l'institut par le biais de leurs représentants, élus chaque année en début d'année scolaire. Le Conseil de la Vie Sociale est consulté obligatoirement pour toutes modifications relatives au règlement de fonctionnement ainsi que pour l'élaboration et/ou la modification du projet d'établissement.

## 8 membres élus :

- **4 représentants des familles** ou représentants légaux des élèves
- **4 représentants des élèves**

## 6 membres désignés :

- **3 représentants des organisations syndicales** (désignation en fonction de la représentativité au CTE de l'INJS):
  - 1 représentant pour le e Ministère de tutelle
  - 1 représentant pour l'ARS
  - 1 représentant pour le Conseil d'Administration de l'INJS

Chaque membre titulaire, élu ou désigné, a un suppléant.

**1 membre avec voix consultative** : le directeur ou son représentant







3

L'INJS de Paris,  
un institut de référence  
même au-delà de nos frontières

Two teal-colored decorative shapes are positioned to the right of the title. The first is a solid teal circle. The second is a teal shape that is semi-circular on the top edge and tapers to a point on the right side.

# Le travail pluri- disciplinaire



**Une charte d'établissement** définit les engagements communs des professionnels de l'INJS, orientant leur posture et leurs pratiques, au service d'un accompagnement pluridisciplinaire respectueux des personnes, qu'il s'agisse des jeunes, des parents ou des autres professionnels.

## La Charte d'établissement

Cette charte est un engagement commun entre tous les professionnels de l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris, fondé sur des principes d'action régissant de façon incitative la conduite professionnelle à tenir afin d'atteindre les objectifs des missions de l'Institut.

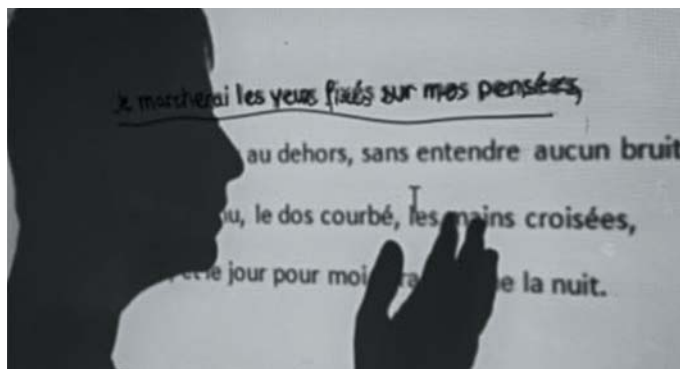
Il s'agit pour l'INJS de demeurer un établissement de référence en ce qui concerne sa connaissance de la surdité et sa participation à l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent sourd, vers son autonomie et son insertion sociale et professionnelle.

Au sein d'une dynamique collective, chaque professionnel se doit d'assurer une prise en charge spécialisée et adaptée à la déficience auditive et à la singularité du jeune sourd accueilli.

Au moyen de ces principes d'action, les différents professionnels de l'INJS entendent exprimer leur engagement à exercer leur profession dans le respect des personnes, de l'équité, de la solidarité, de la confidentialité et de la responsabilité sociale. L'objectif de cette charte est d'énoncer des principes éthiques destinés aux professionnels dans le souci d'harmoniser les actions au sein de l'équipe pluridisciplinaire afin de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis et de leur famille au regard du « contrat passé » avec eux.

Cette charte d'établissement ne se substitue pas aux lois et aux valeurs universelles qui régissent notre société. Elle reste en cohérence avec les valeurs démocratiques et républicaines, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie (arrêté du 8 septembre 2003), la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les obligations des fonctionnaires [Loi du 13 juillet 1983] et le règlement de fonctionnement de l'INJS.

Il est entendu que tout manquement à un de ces principes est susceptible de causer des préjudices aux jeunes accueillis, à leur famille, aux collègues ou à l'institution elle-même. Les représentants de la direction sont garants et responsables du respect de cette charte d'établissement.



### Engagements envers les jeunes sourds accueillis

Chacun des professionnels pour la partie qui le concerne, participe à la prise en charge de la personne accueillie, sujet premier de ses préoccupations, dans le respect des règles institutionnelles.

À ce titre, **il s'engage à :**

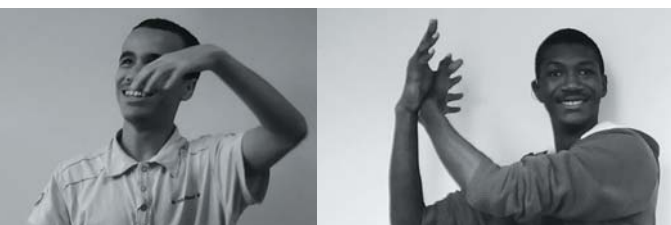
- I.1** respecter les droits du jeune, reconnaître au jeune sourd son droit à la communication et s'adapter à son mode de communication privilégié ;
- I.2** participer à l'accueil du jeune et à la mise en œuvre de son projet personnalisé ;
- I.3** développer dans l'établissement un climat favorable aux apprentissages et à une vie collective stimulante ;
- I.4** offrir des services de qualité répondant aux besoins du jeune dans les limites des moyens et ressources disponibles ;
- I.5** participer à la mise en place d'une discipline formatrice pour le jeune ;
- I.6** respecter le caractère confidentiel de toutes les informations concernant le jeune accueilli ;
- I.7** participer à la protection du jeune en contribuant à la mise en place d'un environnement sécurisant et d'une surveillance efficace.

### Engagements envers les parents

Chacun des professionnels reconnaît aux parents leur rôle d'éducateur et leur droit à participer à la définition de prise en charge de leur enfant accueilli.

À ce titre, **il s'engage à :**

- II.1** donner les informations relatives à la conduite et au progrès de leur enfant ;
- II.2** préciser les modalités de prise en charge et le fonctionnement général de l'institution ;
- II.3** faciliter la participation des parents aux modalités de la prise en charge et des orientations de leur enfant ;
- II.4** engager le dialogue avec les parents sur leurs responsabilités d'éducateurs auprès de leur enfant ;
- II.5** recevoir objectivement les remarques et les suggestions formulées par les parents ;
- II.6** respecter le caractère confidentiel des informations concernant les parents.



### Engagements envers les collègues

Chaque professionnel est appelé à travailler étroitement et en pluridisciplinarité avec ses collègues dans un souci de respect réciproque et d'harmonisation des pratiques.

À ce titre, **il s'engage à :**

- III.1** reconnaître et respecter l'ensemble de ses collègues, la spécificité de chacun d'entre eux ;
- III.2** manifester un esprit d'objectivité et d'humanité dans ses propos envers ses collègues ;
- III.3** faciliter la communication et la diffusion d'information entre collègues ;
- III.4** faire preuve de solidarité et de respect envers ses collègues ;
- III.5** respecter la vie privée de ses collègues.



### Engagements envers l'institution

Chaque professionnel représente une profession contribuant à mener à bien les missions de l'INJS.

À ce titre, **il s'engage à :**

- IV.1** s'acquitter de son travail avec conscience professionnelle ;
- IV.2** respecter la hiérarchie dans ses rapports avec les instances supérieures ;
- IV.3** contribuer à la valorisation de sa profession par l'apport spécifique de sa personnalité et l'étendue de sa compétence ;
- IV.4** collaborer par ses idées, ses expériences et ses qualités personnelles à tout effort entrepris pour le progrès de sa profession et de l'établissement ;
- IV.5** contribuer à l'harmonie des relations avec les autres groupes professionnels ;
- IV.6** acquérir les connaissances et développer les aptitudes nécessaires pour mieux réaliser sa fonction ;
- IV.7** apporter son concours à la réalisation d'objectifs professionnels collectivement établis.





Partenariats  
Recherche  
Pratiques  
innovantes





Premier établissement public pour enfants sourds créé au monde, l'INJS de Paris a pour ambition de promouvoir son ancrage historique et son expertise, en tant que **lieu ressource pour la « communauté sourde »**.

Par ailleurs, la recherche et la valorisation des pratiques innovantes font partie intégrante des missions de l'INJS de Paris.

Afin de structurer davantage ces dimensions, diffuser les résultats des projets menés, renforcer les relations partenariales et le travail en réseau, une stratégie institutionnelle a été définie et un poste de directeur de projets a été créé en octobre 2016.

## Accompagner, coordonner et formaliser les projets disciplinaires et transdisciplinaires pour améliorer les pratiques d'accompagnement des jeunes sourds

- Travaux sur le Projet linguistique institutionnel (PLI) et coordination des 3 pôles ressources (français oral/français écrit/LSF);
- Poursuite du TELSF2, test de compréhension et d'expression de et en LSF, en partenariat avec le centre Laplane et l'Université Paris X;
- Projet Eco-Ecole;
- Poursuite des réflexions SMP/GRAL avec le CRPMS et l'UF-SSP<sup>1</sup> du CH Sainte-Anne : éléments traumatiques

1. Unité fonctionnelle « Surdité et souffrance psychique ».

2. CLOUARD, Chantal. La surdité: au-delà du déficit, une expérience phénoménologique inédite. In Coll. Et si le handicap n'était pas une tragédie ? Actes du Neuvième Séminaire Inter-universitaire International sur la Clinique du Handicap. Toulouse : Érès; 2015.

CLOUARD, Chantal. La médecine narrative: une place pour la subjectivité et le récit dans les pratiques de soin ? In CLOUARD, Chantal, GOLSE, Bernard, VANIER, Alain (sous la direction de). La Narrativité: Racines, enjeux et ouvertures. Colloque au Centre Culturel International de Cerisy-La-Salle, septembre 2012. Paris : PUF, coll. « Le fil rouge »; à paraître.

MERLETTE, Esteban & ROUX, Marc-Olivier. Des supports visuels pour enseigner les mathématiques, une expérimentation à l'INJS-Paris. Disponible en ligne sur <http://acim.ouvaton.org/spip.php?article68>.

PELLION, Frédéric. Lacan lecteur de Descartes (I): sur deux usages de la métaphore. L'évolution psychiatrique 2015; 80 : 713-726.

PELLION, Frédéric. Enfant vs analysant ? Mensuel (ÉPFCL-France) 2015; 101 : 15-24.

susceptibles d'intervenir au cours du parcours diagnostique de l'enfant sourd et de sa famille;

- Publication d'articles scientifiques du SMP/GRAL en relation avec leur travail clinique au sein du service<sup>2</sup>;
- Publication du 1<sup>er</sup> volume de la collection Les minutes de Saint-Jacques aux Editions des Alentours.

## Renforcer les partenariats et le travail en réseau

- Recensement des conventions de partenariat et évaluation des résultats;
- Cycle de conférences avec l'INSHEA;
- Plateforme OCELLES;
- Collaboration avec l'INJA;
- Convention cadre avec le Rectorat de Paris pour le renforcement de la coopération entre les établissements Education Nationale et l'INJS.

## Un établissement ouvert à son environnement

Grâce à l'implication des professionnels et le soutien des différentes instances affiliées à l'Institut, de nombreux événements sont organisés en lien avec différents partenaires, afin de :

- Communiquer sur les activités de l'établissement, en particulier lors des Journées Portes-Ouvertes, du forum des métiers, ...

PELLION, Frédéric. A propósito dos discursos. Stylus 2016; 33 : 79-99.

PELLION, Frédéric. L'identification, impossible ? Revue des Collèges de clinique psychanalytique du Champ lacanien 2016; 15 : 67-73.

PELLION, Frédéric. Quelques remarques sur le transfert et l'érotomanie. Mensuel (ÉPFCL-France) 2016; 102 : 25-34.

PELLION, Frédéric. Quelques remarques sur l'objet en psychanalyse. Mensuel (ÉPFCL-France) 2016; 110 : 35-40.

PELLION, Frédéric. De la distinction entre psychanalyse et psychothérapie. Cahiers du Collège de clinique psychanalytique de Paris 2016; 17 : 39-42.

PELLION, Frédéric. Omphalos de l'inconscient ? Psychologie clinique 2016; à paraître.

PELLION, Frédéric. Savoir vérité. Hétérité 2017; à paraître.

PELLION, Frédéric. Quelques considérations à propos de la notion de « métaphore délirante ». Essaim 2017; 36 : à paraître.



- Sensibiliser aux spécificités de la surdité, via la diffusion de la plaquette « accueillir une personne sourde en entreprise », ou du livret sur le syndrome de Usher.

- Contribuer aux réflexions en matière d'accompagnement, d'inclusion et de reconnaissance des personnes sourdes, en siégeant notamment au CNCPH (Comité national consultatif pour les personnes handicapées) dans les instances plénières et groupe de travail spécifique: représentation du handicap dans les médias.

### L'ouverture de l'établissement se caractérise également par le caractère accueillant de l'établissement :

- **Accueil quotidien de visiteurs** environ 3000/an : étudiants, chercheurs, écoles de France et de l'étranger, associations, écrivains, professionnels, ... Organisation des Journées du patrimoine,

- **Mise à disposition des locaux**: location des équipements sportifs, tournage de films, rencontres, colloques, réunions, événements, ...

- **Accueil de stagiaires** en continu, pour l'ensemble des disciplines professionnelles et des champs de l'activité de l'établissement.

## Des coopérations qui s'étendent à l'échelon international

Outre les relations partenariales nouées dans le cadre des missions d'accompagnement<sup>3</sup> et de recherche, l'INJS a développé des coopérations internationales. Il s'agit de promouvoir le partage des connaissances et la solidarité internationale, mais aussi de considérer ces échanges comme source d'innovation, mettant

3. Éducation nationale, Ville de Paris, organismes de formation et dispositifs d'insertion spécialisés et de droit commun, établissements et professionnels sociaux, médico-sociaux et de santé, ...

en perspective les principes d'intervention et les pratiques professionnelles.

### Principales illustrations des coopérations internationales développées par l'INJS :

- Jumelage de l'INJS de Paris et de l'**American School of the Deaf (ASD) située à Hartford aux Etats-Unis**, dans le cadre d'une coopération née au 19<sup>e</sup> siècle et d'une convention signée en 1988, et se traduisant notamment par des échanges linguistiques et culturels annuels ;

- Jumelage avec l'école pour sourds de l'**Université de Tsukuba, située au Japon à Ichikawa**, près de Tokyo, convention signée en 2016, avec des rencontres régulières avec l'INJS et des publications liées à ces échanges ;

- Convention signée en 2011 entre l'**Université fédérale du Pará, au Brésil**, afin de favoriser les échanges d'étudiants, de professeurs et de chercheurs ;

- Convention de partenariat pour le développement de la Langue des Signes Mauricienne (LSM) signée en 2005 avec le gouvernement de l'**Ile Maurice** et l'ambassade de France, ayant suscité d'importantes réalisations, reconnaissance officielle de la LSM et utilisation progressive dans divers domaines dont l'éducation et les media, publication en 2006 d'un premier volume du dictionnaire de la LSM ; actions de formation ;

- Convention signée en 2011 avec l'**Etat seychellois** et l'Association of People with Hearing (APH), dans une approche similaire à la coopération développée avec l'Ile Maurice.







**2015 / 2016**  
en images

# 2015



1 2  
3



4



5 6  
7





8  
9

5



10



12  
11



- 1/ Signature de la convention cadre INJS – Rectorat de Paris
- 2/ Spectacle de danse classe de 6<sup>e</sup>
- 3/ Convention INJS - Tsukuba, Japon
- 4/ Vive les majeurs !
- 5/ Journée portes Ouvertes
- 6/ Fête de l'abbé de l'Epée
- 7/ Vœux 2016
- 8/ Gala
- 9/ Convention INJS - Tsukuba, Japon
- 10-11/ Défi sportif à Poitiers
- 12/ Soirée de bal

- 13/ Fête de l'abbé de l'Epée
- 14/ Convention INJS - Tsukuba, Japon
- 15-16/ Projet musique Le Triton, 6° B
- 17/ Quartier du livre
- 18/ Convention INJS-Brésil
- 19/ Conférence INJS-EHESS sur la justice
- 20/21/ Gala



13



14



15  
16



18 19





# 2016



20

21





## GLOSSAIRE

**ACCPE** : accompagnement personnalisé

**ACFOS** : action connaissance formation pour la surdit 

**Ad'AP** : agenda d'accessibilit  programm e

**ADSEA** : association d partementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

**AFFELNET** : proc dure informatis e pour les affectations des  l ves post-3<sup>e</sup> et post-2<sup>de</sup>

**ASH** : adaptation scolaire et de la scolarisation des  l ves handicap s

**ASD** : American School for the Deaf

**CAPA** : certificat d'aptitude professionnelle agricole

**CAPEJS** : certificat d'aptitude pour l'enseignement aupr s des jeunes sourds

**CELEM** : centre d' ducation du langage pour enfants malentendants

**CFG** : certificat de formation g n rale

**CHSA** : centre hospitalier Saint-Anne

**CHSCT** : comit  d'hygi ne, de s curit  et des conditions de travail

**CMN** : centre des monuments nationaux

**CMP** : centre m dico-psychologique

**CPSAS** : centre de promotion sociale des adultes sourds

**COPHOSE** : perte totale de l'audition, uni ou bilat rale

**CRPMS** : centre de recherches psychanalyse, m decine et soci t , universit  Paris Diderot

**CTE** : comit  technique d' tablissement

**CTES** : conseiller technique d'aducatino sp cialis 

**CVS** : conseil de la vie sociale

**D.E** : directeur des enseignements

**DGCS** : direction g n rale de la coh sion sociale

**DNB** : dipl me national du brevet

**DUI** : dossier unique informatis 

**EPI** : enseignement pratique interdisciplinaire

**ETP** :  quivalent temps plein

**ESMS** :  tablissements et services sociaux et m dico-sociaux

**ESS** :  quipe de suivi   la scolarit 

**FIPHFP** : fonds pour l'insertion des personnes handicap es dans la fonction publique

**GRAL** : groupe de recherche sur les troubles des apprentissages et du langage

**IDF** : Ile de France

**IG** : BTS industrie graphique

**INJA** : institut national des jeunes aveugles

**INPES** : institut national de pr vention et d' ducation pour la sant 

**IPT** : inspection p dagogique et technique

**ISTR** : Institut des Sciences et Techniques de la R adaptation

**LfPC** : langue fran aise parl e compl t e

**LPC** : langage parl  compl t 

**LSF** : langue des signes fran aise

**MASESH** : mission acad mique sur la scolarisation des  l ves en situation de handicap.

**MDPH** : maison d partementale des personnes handicap es

**MMVT** : CAP M tiers de la mode, v tement tailleur

**PEG** : professeur d'enseignement g n ral

**PET** : professeur d'enseignement technique

**PFMP** : p riode de formation en milieu professionnel

**PIA** : projet individualis  d'accompagnement

**PLP** : projet linguistique personnalis 

**PPS** : projet personnalis  de scolarit 

**RPIP PI** : bac pro R alisation de produits imprim s & plurim dia, option productions imprim es

**RPIP PG** : bac pro R alisation de produits imprim s & plurim dia, option productions graphiques

**SAP** : s ance d'apprentissage de la parole

**SES** : section d'enseignement sp cialis 

**SMP** : service m dico-psychologique

**SPP** : s ance de perfectionnement de la parole

**TELSF** : test de langue des signes fran aise

**TICE** : technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement

**TISEC** : BTS Technicien en installation des syst mes  nerg tiques et climatiques

**TNI** : tableau num rique interactif.

**UFA** : unit  de formation d'apprentis

**UF-SSP** : unit  fonctionnelle « Surdit  et souffrance psychique »





**institut national  
de jeunes sourds  
de Paris**

254, rue Saint-Jacques  
75005 Paris  
01 53 73 14 00  
[www.injs-paris.fr](http://www.injs-paris.fr)  
[direction@injs-paris.fr](mailto:direction@injs-paris.fr)